



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur
la biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
22 mai 2019

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques**
Septième session
Paris, 29 avril – 4 mai 2019

**Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques sur les travaux de sa septième session**

I. Ouverture de la session

1. La septième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») s'est tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, du 29 avril au 4 mai 2019.
2. Après un spectacle de danse, la session a été ouverte à 10 h 10 par le Président de la Plateforme, Sir Robert Watson, qui a souhaité la bienvenue aux participants, remercié l'UNESCO d'avoir accueilli la session et félicité le Gouvernement français de défendre la cause de la biodiversité.
3. Le Président a déclaré que la Plateforme avait accompli d'énormes progrès au cours des sept années qui se sont écoulées depuis sa création et que son premier programme de travail touchait à sa fin, un nouveau programme de travail devant être approuvé à la session en cours. Les travaux menés par la Plateforme étaient à n'en pas douter comparables, tant au niveau de la qualité que de la pertinence des politiques requises pour s'attaquer à la question de la biodiversité, à ceux menés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat s'agissant de la question des changements climatiques dus aux activités humaines. Le défi que devait relever la Plateforme consistait à rehausser l'importance accordée à la biodiversité et aux écosystèmes pour la porter au même niveau que celle accordée aux changements climatiques. Le rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques établi par la Plateforme était le premier du genre et les éléments de preuves et les messages clés qui y figuraient présideraient à l'action solidement étayée des pouvoirs publics, du secteur privé et du grand public pour assurer la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Les travaux de la Plateforme complétaient les mesures prises pour mettre en œuvre d'autres accords et objectifs clés. Ils démontraient que la perte de biodiversité n'était pas seulement une question écologique, mais aussi une question économique, sécuritaire, sociale, morale et éthique ainsi que de développement, qui compromettrait, si rien n'était fait, la réalisation des objectifs de développement durable. Les jeunes générations étaient les plus vulnérables et faisaient entendre leur voix à travers toute la planète. Le Président avait adhéré à la campagne « Une voix pour la Planète » lancée récemment et exhortait d'autres participants à faire de même. Il fallait remédier d'urgence à la perte de biodiversité, et chacun devait s'y atteler, parallèlement à la lutte contre les changements climatiques dus aux activités humaines.
4. La Plénière devait se pencher sur cinq grandes questions : l'examen et l'approbation du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale, et l'acceptation des chapitres correspondants ; l'examen du rapport du groupe externe d'examen et les mesures proposées pour améliorer le fonctionnement de la Plateforme ; l'examen et l'approbation d'un budget viable ; l'approbation du projet de programme de travail ; la sélection d'un nouveau Bureau et du Président.

5. À la suite de ces observations, des déclarations liminaires ont été prononcées par la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay ; la Secrétaire exécutive de la Plateforme, Mme Anne Larigauderie ; l'Ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès de l'UNESCO, M. Laurent Stéfanini, qui a pris la parole au nom du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian.

6. Dans sa déclaration, la Directrice générale a relevé qu'en 2005, la Conférence internationale sur la biodiversité : science et gouvernance tenue à l'UNESCO avait jeté les bases d'un dialogue entre la science et la société qui avait finalement conduit à la création de la Plateforme, laquelle poursuivait ce dialogue. Il fallait agir d'urgence pour préserver la biodiversité, dont dépendaient la diversité culturelle et la sécurité humaine. Le lancement imminent de l'évaluation mondiale concourrait à favoriser une telle action. Pour relever ce défi, la science devait être placée au cœur des politiques publiques et diffusée plus largement auprès du grand public. L'UNESCO était extrêmement bien placée pour appuyer les efforts déployés à cette fin en réunissant des experts scientifiques, la société civile, les jeunes et les gouvernements et en promouvant l'éducation au développement durable. Elle soutenait également la durabilité par la création de réserves de la biosphère, de sites patrimoniaux naturels mondiaux et de géoparcs mondiaux et le développement des connaissances et de la coopération. Elle tirait parti des savoirs autochtones et locaux de concert avec la Plateforme, comme indiqué dans l'évaluation mondiale.

7. L'UNESCO avait soutenu la Plateforme dès le début, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le système des Nations Unies restait déterminé à relever le défi de la protection de la biodiversité. Chaque minute comptait, et le moment d'agir était venu. Le monde nous regardait, en particulier les jeunes générations.

8. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive a indiqué que près de 800 participants – un chiffre record – assistaient à la session en cours, qui représentaient plus de 130 gouvernements et accords multilatéraux sur l'environnement, la société civile et le secteur des entreprises.

9. L'évaluation mondiale qui serait réalisée prochainement apporterait des réponses, sous-tendues par des chiffres pertinents, aux questions fondamentales de savoir pourquoi il importait de protéger la biodiversité et de l'utiliser de manière durable et pourquoi la biodiversité était si cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle illustrerait également comment la biodiversité contribuait à la qualité de la vie, à l'identité et au patrimoine culturel de l'humanité. Des centaines de chercheurs et d'experts du monde entier, y compris les détenteurs de savoirs autochtones et locaux, avaient contribué au rapport sur une base volontaire, en incorporant des réponses à des milliers d'observations formulées par des pairs. L'évaluation servirait de base scientifique à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendrait en Chine en 2020. On espérait que les travaux de la Plateforme contribueraient à stimuler l'action mondiale en matière de biodiversité, ainsi que de changements climatiques, avant qu'il ne soit trop tard.

10. Dans sa déclaration, M. Stéfanini, se félicitant des travaux menés par la Plateforme depuis sa création, a fait observer que la biodiversité et les services écosystémiques étaient en proie à une crise sans précédent, qui aurait des répercussions majeures sur l'économie mondiale, la sécurité alimentaire, le développement et la sécurité collective, et sur nombre de domaines dont dépendait la vie humaine elle-même, comme l'agriculture, la régulation du climat, la qualité de l'air et de l'eau et la pollinisation. Dans un tel contexte, la coopération internationale était essentielle.

11. L'évaluation mondiale permettrait de mettre en évidence l'urgente nécessité de protéger la biodiversité et fournirait la base scientifique de l'action nationale et internationale. Elle intervenait à un moment crucial, car de nouveaux engagements aux niveaux national et régional et entre toutes les parties prenantes seraient indispensables au succès de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et pour insuffler un nouvel élan dans le traitement des questions relatives à la biodiversité. À cette fin, la France était résolue à partager l'expérience qu'elle avait acquise dans le cadre de la négociation de l'Accord de Paris. Elle accueillerait bientôt une réunion des Ministres de l'environnement du Groupe des Sept, suivie du sommet du Groupe des Sept, au cours duquel la biodiversité serait une question majeure abordée. En 2020, elle accueillerait le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

12. Les mesures prises par les seuls États ne suffiraient pas ; toutes les parties prenantes devaient être associées, dont la communauté de chercheurs, les autorités locales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le public. Les secteurs industriels et financiers étaient également encouragés à prendre des engagements en faveur de la protection de la biodiversité, notamment par l'intermédiaire d'organisations telles que la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce. L'aide publique au développement était aussi essentielle. La France avait accru et maintiendrait son appui financier à la protection de la biodiversité.
13. À l'issue de ces déclarations, un film sur la biodiversité en France a été projeté.
14. Des représentants, intervenant au nom des groupes régionaux, des États-Unis d'Amérique, du Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Réseau à composition non limitée de parties prenantes de la Plateforme, ont prononcé des déclarations générales dans lesquelles ils ont évoqué les progrès de la Plateforme, les activités menées à l'appui des travaux de la Plateforme par les entités au nom desquelles ils s'exprimaient et leurs attentes au regard de la session en cours et des futurs travaux de la Plateforme.
15. Par la suite, une déclaration a été prononcée par le Ministre français de la transition écologique et solidaire, M. François de Rugy. Il a rappelé qu'en 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait tenu sa quarante-septième session à Paris et a fait observer que, à peine 20 ans plus tôt, il aurait été impensable d'envisager que le fléau des changements climatiques prendrait une place aussi importante sur la scène internationale. Cette prise de conscience mondiale était le fruit des efforts conjoints de la société civile, des pouvoirs publics et des organisations internationales, entre autres.
16. Il était temps de porter au même niveau l'accent mis sur la biodiversité, qui était en proie à une crise qui, bien que plus discrète, était tout aussi grave et étroitement liée aux changements climatiques. Les travaux menés dans le cadre de la Plateforme sous-tendaient les efforts visant à préserver et à restaurer la diversité biologique, mais les paroles devaient se traduire par des actes. À cet égard, le Gouvernement français souhaitait susciter une prise de conscience et une action mondiales autour de la biodiversité qui serait équivalente à celle suscitée pour la lutte contre les changements climatiques. En conséquence, le Président et la Secrétaire exécutive de la Plateforme présenteraient l'évaluation mondiale lors de la prochaine réunion des Ministres de l'environnement du Groupe des Sept, afin de brosser clairement les enjeux.
17. Bénéficiant d'une riche biodiversité grâce à ses territoires d'outre-mer, la France jouissait d'une position unique, et avait ainsi une responsabilité particulière, pour agir. Elle œuvrait déjà par exemple dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et avait adopté un plan national de lutte contre les importations non viables connues pour être les principaux facteurs du déboisement. Le ministère avait mis en place un plan intersectoriel sur la biodiversité mettant l'accent, entre autres, sur la préservation des océans, la modification des modes de consommation et de production, la protection de l'environnement et la lutte contre l'étalement urbain pour protéger les aires naturelles. Il importait que tous les secteurs de la société soient associés à tous les niveaux, en agissant avec détermination et en présentant un front uni, et rapidement mais aussi avec prudence, en adoptant une approche de précaution, faute de quoi l'action en faveur de la diversité biologique ne pourrait qu'échouer.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

18. Après la présentation de ce sous-point par le Président, le représentant de la Turquie, demandant que sa déclaration soit consignée dans le présent rapport, a dit que son pays n'accepterait d'adopter l'ordre du jour que si la carte erronée faisant l'objet de la figure 10 dans le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services (IPBES/7/3) était corrigée.
19. Cela étant entendu, la Plénière a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote IPBES/7/1/Rev.1 :
1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;

- c) Élection du Bureau ;
- d) Élection de membres du Groupe d'experts multidisciplinaire.
3. Admission d'observateurs à la septième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014–2018.
6. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques.
7. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
8. Examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail.
9. Prochain programme de travail de la Plateforme.
10. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.
11. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
12. Adoption des décisions et du rapport de la session.
13. Clôture de la session.
20. La Plénière est convenue de suivre l'organisation des travaux figurant dans le document IPBES/7/1/Add.1.

B. Composition de la Plateforme

21. Le Président a annoncé que, depuis la sixième session de la Plénière, la Jordanie et la République bolivarienne du Venezuela avaient rejoint la Plateforme qui, en conséquence, était composée des 132 membres ci-après : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizstan, Lettonie, Libéria, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Pays-Bas, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

C. Élection du Bureau

22. Conformément au Règlement intérieur, la Plénière a élu les membres suivants du Bureau, dont le mandat commencerait à la clôture de la session en cours :

États d'Afrique :

Vice-Présidente : Prudence Tangham Galega (Cameroun)

Membre du Bureau : Sebsebe Demissew Woodmatas (Éthiopie)

Suppléante : Asia Mohamed (Soudan)

États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Présidente : Ana María Hernández (Colombie)*

Membre du Bureau : Floyd Homer (Trinité-et-Tobago)

Suppléante : Rahanna Juman (Trinité-et-Tobago)

États d'Asie et du Pacifique :

Vice-Président : Youngbae Suh (République de Corée)*

Membre du Bureau : Vinod Mathur (Inde)

États d'Europe occidentale et autres États :

Vice-Président : T. Douglas Beard (États-Unis d'Amérique)

Membre du Bureau : Julia Marton Lefèvre (France)

Suppléantes : Hilde Eggermont (Belgique), Mary Rowen (États-Unis d'Amérique)

États d'Europe orientale :

Vice-Président : Rashad Allahverdiyev (Azerbaïdjan)*

Membre du Bureau : Hamid Čustović (Bosnie-Herzégovine)

Suppléante : Ala Rotaru (République de Moldova)

Les noms portant un astérisque dans la liste ci-dessus sont ceux de membres siégeant au Bureau qui ont été réélus.

D Élection de membres du Groupe d'experts multidisciplinaire

23. Présentant ce sous-point, le Président a rappelé qu'à sa sixième session, la Plénière avait élu 25 membres pour siéger au Groupe d'experts multidisciplinaire pour un mandat de trois ans. Toutefois, depuis cette session, deux membres avaient démissionné : Mme Carmen Roldán Chacón (Costa Rica, Amérique latine et Caraïbes) et Mme Voahangy Raharimalala (Madagascar, Afrique). Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur, la Plénière devait élire deux suppléants pour terminer le mandat restant à courir des membres ayant démissionné.

24. Un représentant a souligné qu'il importait d'assurer un équilibre entre les sexes en désignant les membres des organes de la Plateforme.

25. Par la suite, la Plénière a élu les suppléants suivants pour assurer le mandat restant à courir des membres ayant démissionné :

États d'Afrique :

Dorothy Wanja Nyingi (Kenya)

États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Adriana Flores-Díaz (Mexique)

26. Par ailleurs, la Plénière a élu les personnes suivantes comme suppléants pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes :

Andrés Ghul (Colombie)

James Arlington Finlay (Grenade)

Marina Rosales (Pérou)

III. Admission d'observateurs à la septième session de la Plénière de la Plateforme

27. Présentant ce point, le Président a rappelé qu'à sa sixième session, la Plénière avait décidé que la procédure provisoire régissant l'admission d'observateurs à ses sessions, décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et qui avait été appliquée à ses deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième sessions, serait également appliquée à sa septième session.

28. Conformément aux décisions prises par la Plénière à ses précédentes sessions, la Plénière est convenue que les organisations énumérées à la section II du document IPBES/7/INF/4 seraient autorisées à participer à la session en cours en tant qu'observateurs, en plus des États, conventions, organisations multilatérales, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations qui avaient été admises à participer à ses sessions précédentes.

29. Le Président a appelé l'attention des participants sur la note du secrétariat contenant le projet de politique et de procédures d'admission des observateurs (IPBES/7/9) qui, comme il l'a rappelé, avait fait l'objet de désaccords aux précédentes sessions de la Plénière. Il a demandé aux membres si l'un quelconque d'entre eux avait changé de point de vue sur la question. Aucun membre n'étant intervenu, la Plénière a donc décidé que la procédure provisoire régissant l'admission d'observateurs à ses sessions, telle que décrite au paragraphe 22 du rapport sur les travaux de sa première session (IPBES/1/12) et appliquée à ses deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième sessions, serait également appliquée à sa huitième session, étant entendu que les observateurs admis à participer jusque-là à ses sessions feraient partie des observateurs admis à participer à sa huitième session. Elle a également décidé qu'elle examinerait à nouveau, à sa huitième session, le projet de politique et de procédures d'admission des observateurs.

IV. Vérification des pouvoirs des représentants

30. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, le Bureau a examiné, avec l'aide du secrétariat, les pouvoirs des représentants des 105 membres de la Plateforme participant à la session en cours. Il a déterminé que les pouvoirs des représentants des 84 membres ci-après, qui avaient été conférés soit par les chefs d'État ou de gouvernement soit par les Ministres des affaires étrangères, ou en leur nom, comme le prescrit l'article 12, étaient en bonne et due forme : Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Népal, Norvège, Nouvelle Zélande, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

31. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur, la Plénière a autorisé les représentants des membres dont les communications ne remplissaient pas les conditions énoncées au paragraphe 2 de l'article 12 dudit règlement à participer provisoirement à la session en attendant que leurs pouvoirs soient reçus et que la Plénière décide de les accepter. Conformément à l'article 14, ces représentants n'avaient pas le droit de prendre des décisions tant que leurs pouvoirs n'avaient pas été acceptés.

32. La Plénière a approuvé le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs.

V. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018

33. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a fait rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du premier programme de travail depuis la précédente session, résumant les informations présentées dans son rapport sur la question (IPBES/7/2) ainsi que dans les documents d'information connexes mentionnés dans son rapport. Concernant l'objectif 1, elle a décrit les réalisations les plus importantes, y compris l'organisation de la troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités, qui s'est tenu à l'UNESCO en septembre 2018 ; la sélection de 74 bénéficiaires du programme de bourses parmi les 1 116 demandes qui avaient été reçues ; la tenue d'ateliers, de manifestations et de webinaires portant sur les trois composantes du plan glissant en matière de renforcement des capacités, y compris des ateliers permettant, d'une part, d'établir à l'intention des décideurs des résumés relatifs à l'évaluation mondiale, et d'autre part, de renforcer le processus d'examen des projets d'évaluation par les correspondants nationaux de la Plateforme. Elle a également précisé que les enseignements tirés et les recommandations avaient déjà été inclus dans le prochain programme de travail, plus particulièrement l'idée de convoquer régulièrement le forum sur le renforcement des capacités et de continuer de développer le portail Web dédié au renforcement des capacités.

34. S'agissant des travaux de la Plateforme en matière de reconnaissance et d'utilisation des systèmes de savoirs autochtones et locaux, la Secrétaire exécutive a indiqué que, conformément à l'approche appliquée par la Plateforme en vue de reconnaître et d'exploiter les savoirs autochtones et locaux, laquelle a été approuvée par la décision IPBES-5/1, l'accent avait été principalement mis sur l'appui au processus d'évaluation mondiale, en association avec des activités qui sont également menées afin d'évaluer les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de

ses bienfaits, ainsi que de l'utilisation durable des espèces sauvages. En outre, elle a confirmé que les peuples autochtones avaient été consultés au sujet du mécanisme participatif, conformément à la décision IPBES-6/1. Elle a également précisé que dans le cadre du prochain programme de travail, des activités continueraient à être menées afin de mettre en œuvre l'approche et de poursuivre le renforcement du mécanisme participatif.

35. En matière de connaissances et de données, la Secrétaire exécutive a indiqué que les travaux relatifs aux indicateurs de base et majeurs ainsi qu'aux autres indicateurs complémentaires avaient continué à être menés à un rythme rapide dans le contexte de l'évaluation mondiale. Elle a ajouté que le secrétariat avait mis au point de nouveaux outils qui permettaient aux parties prenantes de dialoguer et de mettre en place un forum pour les conférences en ligne. À titre d'essai, une première conférence en ligne avait été organisée afin d'aborder les lacunes recensées dans l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données s'est réunie en mars 2019 et a formulé des recommandations, préconisant notamment la constitution d'un groupe de liaison sur les données et les indicateurs dans le cadre de chaque évaluation ; encourageant l'élaboration d'une politique de gestion des données afin d'en garantir la traçabilité, l'accessibilité et la reproductibilité des données en question ; recommandant que la conférence en ligne sur les lacunes se tienne régulièrement, sur une journée et uniquement sur invitation, et qu'y participent les agences de financement de la recherche et les développeurs de programmes de recherche.

36. S'agissant de l'objectif 2, la Secrétaire exécutive a décrit les progrès immenses qui avaient été réalisés dans l'élaboration du guide sur la réalisation des évaluations, tout en notant également que les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques avaient été publiées et que l'évaluation mondiale avait été soumise à la Plénière à sa session en cours.

37. Concernant l'objectif 3, la Secrétaire exécutive a rappelé qu'à sa sixième session, la Plénière avait décidé de lancer une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes après la septième session. Le secrétariat a mis à profit la période intersession pour constituer un groupe d'appui technique et pour entamer le processus de sélection des experts. S'agissant des scénarios et des modèles, deux grandes séries d'activités avaient été menées : la première avait pour but d'encourager l'utilisation des scénarios et des modèles dans le cadre des évaluations de la Plateforme et la seconde consistait à promouvoir l'élaboration de scénarios et de modèles connexes par la communauté scientifique au sens large. Cette seconde série d'activités concernait de nouveaux scénarios, y compris la définition d'un ensemble de conceptions des perspectives d'avenir pour la nature dans le cadre de dialogues participatifs et de l'élaboration de scénarios quantitatifs issus de ces conceptions, tout en collaborant sur l'utilisation des trajectoires socioéconomiques communiquées au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Dans le cadre du prochain programme de travail, il était prévu de continuer à utiliser des scénarios et des modèles pour les évaluations en cours et toutes les évaluations futures et à élaborer des scénarios à partir de ces visions, dans le but de mobiliser la communauté scientifique afin de modéliser leur impact sur la biodiversité et les services écosystémiques.

38. S'agissant de l'objectif 4, la Secrétaire exécutive a fait remarquer que le groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques avait tenu sa première réunion et proposé que le catalogue en ligne des outils et méthodes soit rebaptisé « portail d'appui aux politiques » (*policy support gateway*), afin de mieux refléter le fait qu'il s'agit d'une interface Web. Des travaux ont été entrepris afin d'apporter des modifications structurelles, fonctionnelles et visuelles au portail, dans lequel des données relatives aux évaluations régionales et de la dégradation des terres ont été incorporées. Il a été fortement recommandé de débloquer des ressources pour le développement futur du portail.

39. Concernant la mise en œuvre de la politique en matière de conflits d'intérêts, la Secrétaire exécutive a déclaré que le Comité sur les conflits d'intérêts avait examiné tous les formulaires qu'il avait reçus et avait conclu qu'il n'existait aucun conflit d'intérêts. S'agissant des groupes d'appui technique, neuf étaient actuellement en activité, dont trois nouveaux groupes créés en 2018, alors que cinq avaient cessé d'exister durant la même période. Deux postes au sein du secrétariat se trouvaient au stade de la procédure de recrutement.

40. Le responsable de la communication du secrétariat a signalé que, compte tenu des informations que les membres de la Plateforme avaient fait remonter, l'accent avait été mis sur la réalisation de supports vidéo, dont six avaient été produits depuis la dernière session, tous disponibles dans les six langues officielles des Nations Unies afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Une croissance importante des réseaux sociaux avait été enregistrée, et dans le même temps, des efforts de développement des relations avec les médias traditionnels avaient été déployés. En outre, le secrétariat a lancé une base de données de suivi et d'évaluation d'impact en tant qu'outil

de communication. S'agissant de la participation des parties prenantes, la journée des parties prenantes qui a immédiatement précédé la session en cours a été une grande réussite, renforçant l'intérêt porté à la Plateforme dans le cadre de plus d'une centaine de manifestations organisées au cours de l'année écoulée. À l'avenir, le secrétariat a l'intention de s'employer principalement à appuyer l'expansion des plateformes nationales de la Plateforme.

41. Le coprésident de l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages, M. Jean-Marc Fromentin, a présenté un exposé décrivant les progrès accomplis à ce jour, soulignant que 77 experts avaient été sélectionnés selon la procédure prévue pour combler les lacunes en matière de compétence ; qu'une première réunion des auteurs avait eu lieu et qu'un avant-projet de document avait fait l'objet d'un premier processus d'examen en interne ; que des travaux étaient en cours dans le but d'élaborer une version préliminaire d'ici au 15 juillet 2019. Les échanges avec les experts chargés de l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits ont joué un rôle essentiel et il fallait espérer que cette tendance se poursuive lors des prochaines étapes, qui passeraient notamment par un dialogue sur les savoirs autochtones et locaux et une deuxième réunion des auteurs qui devait se tenir en novembre. Parmi les défis à relever, M. Fromentin a souligné le fait que, pour refléter les aspects complexes associés aux liens entre l'utilisation durable des espèces sauvages et les pratiques humaines, il importait également de prendre en compte les sciences sociales et les savoirs autochtones et locaux. Il a par ailleurs expliqué qu'un autre défi consisterait à harmoniser les catégories et les définitions utilisées dans les chapitres afin de proposer un document cohérent et agréable à lire pour les décideurs.

42. Dans le cadre des remerciements qu'il a formulés à l'attention de M. Fromentin pour le travail considérable qui avait été accompli dans un intervalle de temps aussi court, le Président a fait remarquer que la mention de la procédure visant à combler les lacunes en matière de compétence constituait un rappel à l'attention de tous les gouvernements qui se doivent de nommer dès le départ des experts issus de tous horizons, afin d'éviter de devoir consacrer du temps à trouver des experts qui combleraient les lacunes potentielles.

43. Un représentant a suggéré de mettre l'accent sur la promotion de l'utilisation durable des espèces sauvages pour conserver les habitats, ainsi que sur le développement rural comme alternative à l'élevage de bétail.

44. La coprésidente de l'évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, Mme Brigitte Baptiste, a précisé que l'équipe d'experts qui avait été sélectionnée respectait très bien l'équilibre entre les sexes et les régions et qu'un examen externe devrait être lancé en juillet 2019 afin que les résultats soient disponibles en vue de la deuxième réunion d'auteurs, prévue en octobre. Elle a expliqué que le dialogue avec les peuples autochtones et les communautés locales avait jusqu'à présent constitué un élément essentiel et que l'objectif était de lancer un processus complet visant à élaborer la version préliminaire d'un document qui refléterait les points de vue de toutes les parties prenantes. À cet effet, les participants ont unanimement demandé que les experts et les représentants de ces communautés participent à l'ensemble du processus. Mme Baptiste a ajouté qu'actuellement, les discussions mettaient l'accent, entre autres, sur une définition conceptualisée de la nature, de ses multiples valeurs et de ses bienfaits, en tenant compte de la vaste gamme d'opinions exprimées par les parties prenantes et les groupes d'intérêt, s'agissant de la relation entre la nature et la société ; sur une typologie des groupes d'intérêt ; ainsi que sur une approche claire en matière de renforcement des capacités, qui serait principalement axée sur les opinions des peuples autochtones et des communautés locales et qui éviterait toute imposition d'un processus descendant de transfert des connaissances.

45. La Plénière a pris note des informations communiquées et s'est félicitée des travaux menés. Elle a décidé d'examiner toutes les expériences et tous les enseignements tirés lors des réunions des groupes de travail qui devraient être établis pour étudier les points 8 (Examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail) et 9 (Prochain programme de travail de la Plateforme) de l'ordre du jour.

VI. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques

46. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/7/3), les chapitres de cette évaluation (IPBES/7/INF/1) et l'aperçu de la procédure suivie pour la produire (IPBES/7/INF/2). Il a exprimé sa profonde gratitude aux coprésidents de l'évaluation pour le temps et le dévouement qu'ils avaient apportés à celle-ci au cours des trois dernières années, remerciant

également, par leur intermédiaire, les nombreux experts qui y avaient aussi consacré bénévolement du temps et des efforts considérables.

47. La Plénière a décidé de créer un groupe de travail pour finaliser le résumé à l'intention des décideurs afin qu'elle puisse l'approuver. Ce groupe serait initialement coprésidé par le Président et M. Asghar Fazel (République islamique d'Iran) et, par la suite, par le Président et M. Youngbae Suh (République de Corée).

48. Ensuite, le Président a présenté les résultats des travaux du groupe de travail : les principaux messages du résumé à l'intention des décideurs (IPBES/7/L.4), les informations générales sous-tendant ces messages (IPBES/7/L.4/Add.1), les chiffres connexes (IPBES/7/L.4/Add.2) et un tableau indiquant les lacunes en matière de connaissances (IPBES/7/L.4/Add.3).

49. Le représentant de la Turquie a déclaré que le Gouvernement de son pays approuverait le résumé à l'intention des décideurs et accepterait ses différents chapitres et leurs résumés analytiques, étant entendu que cette décision ne devait pas être interprétée comme un changement dans la position juridique de son pays à l'égard des accords, conventions et instruments internationaux. L'évaluation mondiale, a-t-il souligné, devait servir à fournir des orientations fondées sur des données factuelles et ne revêtait pas un caractère prescriptif.

50. La Plénière a approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale et accepté ses différents chapitres et leurs résumés analytiques, étant entendu que le secrétariat réviserait ensuite les chapitres de sorte qu'ils soient cohérents avec le résumé à l'intention des décideurs tel qu'approuvé.

51. Comme suite à cette décision, la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, Mme Cristiana Paşca Palmer, a fait une déclaration.

VII. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme

52. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a exposé les informations présentées dans la note du secrétariat sur les dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme (IPBES/7/4).

53. Le Président a remercié les pays qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale et fourni un appui en nature ou autre à la Plateforme, ainsi que les nombreux experts du monde entier qui avaient gracieusement consacré du temps aux travaux de la Plateforme, et a encouragé l'annonce de contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale.

54. Plusieurs représentants ont fourni des informations sur les contributions versées par leurs pays. Le représentant de l'Union européenne a indiqué que cette dernière verserait, dans le cadre du projet à l'Horizon 2020, des contributions s'élevant à près de 4 millions d'euros destinées au fonds d'affectation spéciale, qui couvriraient les quatre fonctions de la Plateforme sur une durée de quatre ans. S'il convenait de reconnaître la grande utilité des évaluations de la Plateforme, il fallait aussi néanmoins considérablement développer ses autres fonctions – renforcement des capacités, moyens de favoriser la production des connaissances et appui à l'élaboration des politiques – pour s'assurer que les résultats de ces évaluations soient concrétisés par des politiques et une action solidement étayée sur le terrain. La représentante de la Norvège a fait savoir que son Gouvernement verserait en 2019 une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale et octroierait un appui pour que des experts d'institutions norvégiennes de savoir participent aux réunions de groupes d'experts de la Plateforme. Son pays renouvelerait également son offre d'accueillir et de financer un groupe d'appui technique sur le renforcement des capacités à Trondheim. La représentante de la Belgique a indiqué que son Gouvernement renouvelerait son annonce de contribution annuelle de 66 000 euros pour 2019.

55. La Plénière a décidé de créer un groupe de contact, coprésidé par M. Spencer Thomas (Grenade) et M. Fundisile Goodman Mketeni (Afrique du Sud), qui serait chargé d'examiner les dispositifs financiers et budgétaires et d'élaborer un projet de décision pour examen par la Plénière.

56. Par la suite, la Plénière a adopté la décision IPBES-7/4 (Dispositifs financiers et budgétaires) sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/7/L.6, tel qu'amendé oralement.

VIII. Examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail

57. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur le résumé analytique, les conclusions et les recommandations du rapport de la commission d'examen de l'efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (IPBES/7/5), le texte intégral du rapport de la commission (IPBES/7/INF/18) et les réponses du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau (IPBES/7/INF/19) ainsi que de la Secrétaire exécutive (IPBES/7/INF/20).

58. Le coprésident de la commission d'examen, M. Peter Bridgewater, a fait un exposé sur le rapport de la commission, décrivant le calendrier de l'examen, qui avait été mené en étroite collaboration avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau ; le cadre dans lequel il s'est déroulé, qui avait été conçu pour évaluer et déterminer la mesure dans laquelle la Plateforme avait été conceptualisée, positionnée, structurée et mise en œuvre ; les méthodes de collecte de données. Ces travaux, a-t-il souligné, avaient été appuyés par le Conseil international pour la science, conformément au processus précédemment arrêté par la Plénière.

59. Concernant les principales conclusions, M. Bridgewater a indiqué que la commission avait confirmé que la Plateforme avait prouvé sa crédibilité scientifique et sensiblement contribué à approfondir les connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ; qu'elle disposait de structures de gouvernance pleinement opérationnelles et d'un règlement intérieur pour développer son programme de travail ; qu'elle avait mené à bien ce programme malgré des contraintes budgétaires. Étant donné qu'un grand nombre d'évaluations similaires avaient été lancées récemment par un nombre croissant d'autres organismes, la Plateforme devait rester concentrée sur la conduite de sa tâche dans un domaine surchargé. Il était également important de continuer de gérer l'interface science-politiques pour que les connaissances puissent produire un impact par le moyen des options d'élaboration des politiques, tout en préservant son indépendance, sa crédibilité et sa légitimité scientifiques.

60. Le coprésident de la commission d'examen a mis en relief cinq messages clés à tirer du rapport. Premièrement, la Plateforme devait définir sa vision et sa mission en tant qu'interface science-politiques pour en assurer l'effet transformateur, lequel dépendait d'un renforcement considérable de ses quatre fonctions. Deuxièmement, la Plateforme devait consolider les aspects stratégiques de ses travaux pour s'acquitter de son mandat en tant qu'interface, en faisant fond sur les succès obtenus à ce jour dans la mise en avant des savoirs autochtones et locaux pour l'élaboration des produits de la Plateforme, ce qui exigeait une assistance et un appui continus. Troisièmement, la Plateforme devait conserver son indépendance scientifique, tout en permettant la conception et la production conjointes d'évaluations, grâce à un renforcement des relations avec tous les acteurs, en particulier en phase initiale de préévaluation ; il fallait réfléchir davantage, a-t-il ajouté, au chevauchement des rôles du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau. Quatrièmement, la Plateforme devait mettre au point une approche plus stratégique et concertée par rapport au large éventail de parties prenantes, qui se trouvaient toutes sur un pied d'égalité et avaient la capacité de contribuer aux travaux de la Plateforme, afin de faire en sorte que les partenaires stratégiques accomplissent pleinement et efficacement leurs travaux. Enfin, la Plateforme devait assurer sa pérennité financière, afin de garantir son efficacité à long terme face à la menace posée par ce qu'il a qualifié de prédateurs financiers.

61. En conclusion, M. Bridgewater a proposé que la Plénière envisage de créer une petite équipe spéciale à durée déterminée chargée de collaborer avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau sur la vérification et le suivi de la mise en œuvre des conclusions de l'examen, pour déterminer comment elles pourraient contribuer de manière optimale à orienter le développement futur de la Plateforme.

62. Répondant au nom du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau, le Président a souscrit aux recommandations. Concernant le premier point, il a suggéré que la commission et le Bureau œuvrent en collaboration avec le secrétariat à une stratégie pour définir une vision et une mission claires pour la Plateforme, et qu'ils rendent compte de leurs travaux à la huitième session. Concernant le deuxième point, il a déclaré que l'examen interne avait déjà confirmé la nécessité de rendre toutes les évaluations de la Plateforme plus utiles à l'élaboration des politiques, ce qui exigeait que tous les gouvernements désignent des experts stratégiques travaillant en étroite collaboration avec le Groupe et le Bureau sur l'orientation et l'élaboration des rapports, pour éviter que les recommandations soient de nature prescriptive. Concernant le troisième point, il a dit que la Plateforme était effectivement indépendante et crédible ; que ses processus étaient pleinement transparents ; que s'il pouvait arriver que les rôles de la commission et du Bureau se recoupent, ces derniers avaient néanmoins des cahiers des charges et mandats distincts et étaient tenus de

travailler ensemble. Concernant le quatrième point, il a dit que la Plateforme se félicitait de la participation d'un nombre accru d'observateurs et continuerait de faire fond sur les progrès considérables réalisés dans la différenciation et la collaboration avec les parties prenantes. Concernant le dernier point, qui était essentiel, il a dit que la Plénière devait s'employer à trouver les moyens de garantir la sécurité financière à long terme de la Plateforme, l'accent étant mis en particulier sur l'équilibre entre le programme de travail et un budget viable, grâce notamment à la diversification des sources de financement, dont l'augmentation des contributions versées par les gouvernements, le secteur privé et les fondations.

63. Dans sa réponse, la Secrétaire exécutive a mis en exergue trois domaines clefs dans lesquels l'examen externe avait souligné les conclusions de l'examen interne. Premièrement, concernant la nomination et la sélection d'experts, elle a déclaré que le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau continuaient de s'employer à remédier au manque d'équilibre constaté entre les disciplines scientifiques, notamment en ciblant expressément les spécialistes des sciences sociales dans les appels à contribution liés aux évaluations. Ces efforts avaient produit quelques améliorations.

64. Deuxièmement, concernant l'impact des évaluations de la Plateforme à ce jour, la Secrétaire exécutive a indiqué que celles-ci continuaient d'être considérées comme des produits finaux et non comme faisant partie d'un processus plus large et plus complexe tendant à influencer la formulation des politiques, mais que le secrétariat, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau et leurs partenaires s'étaient employés à faciliter l'utilisation et à renforcer l'impact des rapports d'évaluation, notamment grâce à des initiatives lancées en collaboration avec le réseau de la biodiversité et des services écosystémiques et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique.

65. Enfin, s'agissant des résultats limités obtenus à ce jour par la stratégie de collecte de fonds auprès du secteur privé, la Secrétaire exécutive a souligné que les efforts dans ce domaine n'étaient déployés que depuis un an, à la suite d'une contribution du Gouvernement français, et que la mise en place d'un réseau solide prendrait du temps. La Plateforme devait envisager d'investir dans ce type d'efforts si elle entendait véritablement tirer parti des premières réussites prometteuses.

66. La Plénière a convenu de créer un groupe de travail, coprésidé par M. Mketeni et Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine), chargé d'étudier le rapport de la commission d'examen et d'élaborer un projet de décision pour examen par la Plénière, sur la base du projet de décision figurant au paragraphe 2 du document IPBES/7/1/Add.2 et compte tenu de la note informelle sur la question établie par le Président.

67. La Plénière a ultérieurement adopté le projet de décision établi par le groupe de travail. La décision IPBES-7/2 correspondante est reproduite dans l'annexe du présent rapport.

IX. Prochain programme de travail de la Plateforme

68. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participants sur les documents établis sur le sujet (IPBES/7/6, IPBES/7/6/Add.1, IPBES/7/6/Add.2 et divers documents d'information). Il a rappelé que dans sa décision IPBES-6/2, la Plénière avait prié le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'établir la version définitive du projet de cadre stratégique pour la période allant jusqu'à 2030 et des éléments du programme de travail, en suivant la procédure décrite dans ladite décision, pour examen et approbation à sa septième session.

69. La Secrétaire exécutive a fourni des informations sur l'élaboration du projet de cadre stratégique et les éléments du programme de travail glissant ; l'invitation à présenter des demandes, contributions et suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme pour le prochain programme de travail ; le regroupement de ces demandes ainsi que leur classement par ordre de priorité.

70. Prenant la parole au nom de la commission et du Bureau, le coprésident du Groupe d'experts multidisciplinaire, M. Luthando Dziba, a expliqué les principales considérations qui avaient guidé l'élaboration du projet de programme de travail. Sur la base de l'invitation à présenter des demandes, contributions et suggestions sur les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme, les trois thèmes ci-après ont été qualifiés de prioritaires : promouvoir la biodiversité pour la réalisation du Programme 2030 ; comprendre les liens entre les causes profondes de la perte de biodiversité et les déterminants des changements transformateurs tendant à la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité ; mesurer l'impact commercial et la dépendance vis-à-vis de la biodiversité et des contributions de la nature aux personnes. Le projet de programme de travail, structuré par rapport à 6 objectifs et 15 résultats concrets, prévoirait 5 équipes spéciales, chacune consacrée à

l'un des domaines suivants : renforcement des capacités ; connaissances et données ; savoirs autochtones et locaux ; scénarios et modèles ; outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques.

71. La Plénière a convenu que le groupe de travail qui avait été constitué au titre du point 8 (Examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail) examinerait également le point de l'ordre du jour à l'examen. Il a été par ailleurs chargé d'examiner le projet de programme de travail présenté dans l'annexe au document IPBES/7/6 et le projet de décision connexe figurant dans le document IPBES/7/1/Add.2 et d'établir un projet de décision pour examen par la Plénière. La Plénière a également convenu qu'à l'achèvement de ses travaux sur le point 8 de l'ordre du jour, le groupe de travail serait coprésidé par Mme Ana María Hernández (Colombie) et M. Ivar Baste (Norvège).

72. Par la suite, à l'issue des travaux du groupe de travail, la Plénière a adopté la décision IPBES-7/1 (Programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030) sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/7/L.5, tel qu'amendé oralement.

73. Après l'adoption de la décision, la représentante de la Norvège a réaffirmé que son pays restait disposé à accueillir le groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, et la représentante de l'UNESCO a fait de même en ce qui concerne le groupe d'appui technique de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

X. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

74. Présentant ce point, le Président a indiqué qu'un projet d'ordre du jour provisoire et d'organisation des travaux de la huitième session de la Plénière était disponible dans une note du secrétariat (IPBES/7/7). La Plénière ne serait invitée à examiner les résumés à l'intention des décideurs des évaluations en cours concernant les valeurs et l'utilisation durable des espèces sauvages qu'à sa neuvième session.

75. Le représentant du secrétariat a déclaré que l'ordre du jour de la huitième session, qui se tiendrait sur cinq jours, dépendrait des résultats de la session en cours et pourrait inclure l'examen des rapports d'évaluation, les questions relatives aux équipes spéciales ou toute autre décision en suspens concernant le programme de travail. Les membres qui envisageaient d'accueillir la huitième ou la neuvième session étaient invités à faire une proposition officielle dans ce sens.

76. Par la suite, après avoir annoncé que la huitième session de la Plénière se tiendrait en janvier ou février 2021 et la neuvième session en 2022, le représentant du Maroc a déclaré que le Gouvernement de son pays se proposait d'accueillir la huitième session, ce dont la Plénière s'est réjouie.

77. La Plénière a adopté la décision IPBES-7/3 (Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions) sur la base du projet de décision figurant dans le document IPBES/7/L.3, tel qu'amendé oralement.

XI. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat

78. Présentant ce point, le Président a rappelé que, par sa décision IPBES-2/8, la Plénière avait approuvé le partenariat de collaboration visant à établir un lien institutionnel entre la Plénière et le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD. Il a appelé l'attention des participants sur une note du secrétariat contenant un rapport d'activité sur le partenariat (IPBES/7/INF/12).

79. Le représentant de la FAO a lu une déclaration au nom des quatre organisations partenaires des Nations Unies appuyant la Plateforme. Il a déclaré que ces organisations fournissaient un appui tant direct qu'indirect au secrétariat, aux fins notamment d'atteindre les quatre objectifs de l'actuel programme de travail et de convoquer les réunions des équipes spéciales, des groupes d'experts et des groupes d'appui technique. Les travaux de la Plateforme demeuraient hautement pertinents pour le travail des organisations. Toutefois, ces organisations étaient selon les cas plus ou moins en accord avec la conclusion 8 de l'examen du premier programme de travail de la Plateforme (IPBES/7/INF/18), selon laquelle leur valeur potentielle était nettement sous-utilisée, voire mal comprise, par l'ensemble des parties. Les organisations pourraient renforcer leur collaboration avec la Plateforme et faire un usage plus dynamique des importants travaux effectués en vue de

la réalisation des objectifs de développement durable. La parution de l'évaluation mondiale et du résumé à l'intention des décideurs était l'occasion de démontrer l'intérêt de la Plateforme aux organisations et à leurs mandants.

80. Le représentant de la FAO a déclaré que les organisations saluaient l'appui financier fourni par les donateurs pour des activités de collaboration précises entre la Plateforme et les organisations et a encouragé les autres donateurs à suivre cet exemple. Elles étaient prêtes à agir à la demande de la Plateforme, s'agissant d'une assistance technique liée à la mise en œuvre du prochain programme de travail de la Plateforme, et continueraient de contribuer à la réalisation des objectifs de la Plateforme par le biais de leurs propres politiques et programmes de travail.

81. Au nom de la Plénière, le Président a remercié le PNUE, l'UNESCO, la FAO et le PNUD de l'appui fourni à la Plateforme dans la mise en œuvre de son premier programme de travail et leur a demandé de maintenir cet appui dans le cadre du prochain programme de travail.

XII. Adoption des décisions et du rapport de la session

82. La Plénière a adopté les décisions IPBES-7/1 à IPBES-7/4, qui figurent dans l'annexe du présent rapport.

83. La Plénière a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans le document IPBES/7/L.1, étant entendu que la version finale en serait établie par le secrétariat sous la supervision du Bureau.

XIII. Clôture de la session

84. Après l'échange habituel de courtoisies et plusieurs hommages au Bureau sortant et au Président pour le dévouement dont celui-ci avait fait preuve au service de la Plateforme et de la science en général, le Président a déclaré la session close le samedi 4 mai 2019 à 15 heures.

Annexe

Décisions adoptées par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa septième session

- IPBES-7/1 : Programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030
- IPBES-7/2 : Examen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'issue de son premier programme de travail
- IPBES-7/3 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions
- IPBES-7/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

Décision IPBES-7/1 : Programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030

La Plénière,

Rappelant ses décisions IPBES-5/3 et IPBES-6/2,

Accueillant avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire ainsi que la contribution des membres et des parties prenantes de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'élaboration du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030,

Se félicitant des demandes, contributions et suggestions concernant les priorités à court terme et les besoins stratégiques à plus long terme, y compris celles présentées par les organes compétents d'accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques,

Prenant note du rapport du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau¹ contenant une liste hiérarchisée des demandes, contributions et suggestions établie comme suite à la décision IPBES-6/2 et conformément à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme, qui figure dans la décision IPBES-1/3,

1. *Adopte* le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, qui figure dans l'annexe I de la présente décision ;

2. *Décide* de lancer un appel sollicitant de nouvelles demandes, contributions et suggestions concernant le programme de travail, assorti de délais lui permettant de procéder à un examen à sa dixième session, et de déterminer à cette même session s'il faut organiser d'autres appels et, le cas échéant, à quel moment ;

I

Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030

1. *Décide* de procéder à la mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030 conformément au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-7/4 et dans la limite des ressources disponibles ;

2. *Prie la Secrétaire exécutive* de lui présenter, à sa huitième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail conformément à la présente décision ;

II

Évaluation des connaissances

1. *Approuve le* résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques² et accepte les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques³ ;

2. *Approuve également* les deux processus de cadrage suivants, pour examen à sa huitième session :

a) Une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁴ et sur la base du rapport initial de cadrage de l'évaluation⁵ ;

b) Une évaluation thématique des causes profondes de la perte de biodiversité et des moteurs de la transformation ainsi que des mesures pouvant être prises pour concrétiser

¹ IPBES/7/6/Add.1.

² IPBES/7/10/Add.1.

³ IPBES/7/INF/1/Rev.1.

⁴ Voir décision IPBES-3/3, annexe I, sect. 3.4.

⁵ IPBES/7/6, appendice II, sect. I.

la Vision 2050 pour la biodiversité, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁴ et sur la base du rapport initial de cadrage de l'évaluation⁶ ;

3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, le Bureau et la Secrétaire exécutive de faciliter les travaux entre les deux processus de cadrage en vue de dégager le plus de synergies possibles entre les évaluations et d'éviter que les mêmes sujets soient examinés deux fois ;

4. *Approuve* un processus de cadrage d'une évaluation méthodologique de l'impact des entreprises sur la biodiversité et de la dépendance de ces dernières vis-à-vis de la biodiversité ainsi que des contributions apportées par la nature aux populations, pour examen à sa neuvième session, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁴ et sur la base du rapport initial de cadrage de l'évaluation⁷, et décide d'envisager d'effectuer cette évaluation sur une période de deux ans selon une méthode accélérée⁸ ;

5. *Décide*, dans le cadre du processus de cadrage des évaluations visé au paragraphe 2 de la présente section, d'examiner comment les fonctions de la Plateforme en matière de renforcement des capacités, de consolidation de la base de connaissances et d'appui à l'élaboration des politiques ainsi que les différentes équipes spéciales peuvent être utilisées pour faciliter la préparation et la réalisation des évaluations ainsi que l'adoption de politiques de manière intégrée ;

6. *Approuve* l'élaboration d'un document technique sur la biodiversité et les changements climatiques fondé sur les documents auxquels renvoient les rapports d'évaluation établis par la Plateforme ou y figurant et, de manière exceptionnelle, sur les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en vue d'informer, entre autres, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quinzième réunion et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-sixième session, par le biais du document technique devant être produit, conformément au processus de validation des documents techniques, qui figure dans les procédures d'établissement des produits de la Plateforme⁹, et sur la base de la note de cadrage du document technique¹⁰ ;

7. *Prie la Secrétaire exécutive*, à cette fin, d'étudier, en collaboration avec le secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les activités conjointes pouvant être mises en œuvre dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques, y compris la possibilité d'élaborer conjointement le document technique mentionné ci-dessus, et de lui faire rapport, à sa huitième session, sur les débats concernant les autres activités conjointes potentielles et les produits liés à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi qu'aux changements climatiques, en précisant les incidences en termes de temps et de ressources, et prie également la Secrétaire exécutive de transmettre rapidement la présente décision au secrétariat du Groupe ;

8. *Décide* de réexaminer, à sa neuvième session, les demandes, contributions et suggestions reçues suffisamment à l'avance pour être examinées à ladite session, y compris aux fins d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d'une évaluation sur la connectivité écologique, et prie la Secrétaire exécutive d'inscrire la question à l'ordre du jour de la neuvième session ;

9. *Prie la Secrétaire exécutive* de mettre régulièrement à jour le guide sur la réalisation des évaluations¹¹ à la lumière des travaux des équipes spéciales et des groupes d'experts de la Plateforme et de tout autre document pertinent ;

10. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'examiner le cadre conceptuel de la Plateforme conformément à l'objectif 6 b) du programme de travail ;

11. *Prie la Secrétaire exécutive* de faciliter la transmission aux personnes qui effectueront les futures évaluations des enseignements tirés et des conseils des auteurs des évaluations passées et des autres personnes ayant contribué à ces dernières ;

12. *Estime* qu'il faut gérer la Plateforme avec souplesse en fonction de ses besoins et priorités et décide d'examiner tout ajustement au calendrier et à la liste des évaluations, si nécessaire ;

⁶ Ibid., sect. III.

⁷ Ibid., sect. IV.

⁸ Voir décision IPBES-3/3, annexe I, sect. 3.2.

⁹ Ibid., sect. 4.

¹⁰ IPBES/7/6, appendice II, sect. II.

¹¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/guide-production-assessments>.

III

Renforcement des capacités

1. *Rappelle* qu'une équipe spéciale sur le renforcement des capacités a été créée comme suite à la section I du paragraphe 1 de la décision IPBES-2/5, proroge le mandat de l'équipe spéciale pour la réalisation des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et II de l'annexe II de la présente décision, et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer cette équipe spéciale conformément au mandat ;
2. *Décide* d'examiner le mandat et les attributions de l'équipe spéciale à sa dixième session ;
3. *Prend note* des activités que l'équipe spéciale doit entreprendre en 2019 et 2020¹² ;
4. *Prie* l'équipe spéciale de définir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, qui figure à l'annexe I de la présente décision, pour examen à sa huitième session ;

IV

Renforcement de la base de connaissances

1. *Rappelle* qu'une équipe spéciale sur les connaissances et les données a été créée comme suite à la section II du paragraphe 2 de la décision IPBES-2/5, proroge le mandat de l'équipe spéciale pour la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et III de l'annexe II de la présente décision, et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer cette équipe spéciale conformément au mandat ;
2. *Rappelle également* qu'une équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux a été créée comme suite à la section II du paragraphe 1 de la décision IPBES-2/5, proroge le mandat de l'équipe spéciale pour la réalisation de l'objectif 3 b) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, conformément au mandat révisé énoncé aux sections I et IV de l'annexe II de la présente décision, et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer cette équipe spéciale conformément au mandat ;
3. *Décide* d'examiner à sa dixième session les mandats et les attributions des équipes spéciales ;
4. *Prend note* des activités que l'équipe spéciale sur les connaissances et les données¹³ et l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux¹⁴ doivent entreprendre en 2019 et 2020 ;
5. *Prie* les équipes spéciales d'établir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, qui figure à l'annexe I de la présente décision, pour examen à sa huitième session ;

V

Appui à l'élaboration des politiques

1. *Crée* une équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques pour la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, conformément au mandat énoncé aux sections I et IV de l'annexe II de la présente décision, et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer cette équipe spéciale en fonction dudit mandat ;
2. *Crée également* une équipe spéciale sur les scénarios et les modèles pour la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030, conformément au mandat énoncé aux sections I et V de l'annexe II de la présente

¹² IPBES/7/INF/7, annexe, sect. IV.

¹³ IPBES/7/INF/9, annexe, sect. VI.

¹⁴ IPBES/7/INF/8, annexe, sect. IV.

décision, et prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire, par l'intermédiaire du secrétariat de la Plateforme, de constituer cette équipe spéciale en fonction dudit mandat ;

3. *Décide* d'examiner à sa dixième session le mandat et les attributions des équipes spéciales ;
4. *Prend note* des activités que l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques¹⁵ et l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles¹⁶ doivent entreprendre en 2019 et 2020 ;
5. *Prie les équipes spéciales* d'établir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, qui figure à l'annexe I de la présente décision, pour examen à sa huitième session ;

VI

Examen de l'efficacité

1. *Rappelant* que l'un des principes directeurs de la Plateforme veut que son efficacité et son efficience feront régulièrement l'objet d'un examen et d'une évaluation indépendants, ainsi qu'elle en a décidé, des ajustements étant apportés au besoin¹⁷ ;
2. *Prie la Secrétaire exécutive* de solliciter les vues des membres de la Plateforme et des parties prenantes au sujet du processus d'examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail ;
3. *Prie le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire* de se pencher sur le processus d'examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail, compte tenu des vues exprimées par ses membres et parties prenantes dans le cadre du processus visé au paragraphe 2 de la présente section ;
4. *Prie également* le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire d'élaborer un projet de mandat concernant l'examen à mi-parcours des activités de la Plateforme, qu'elle examinera à sa neuvième session ;

VII

Appui technique au programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

Prie le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l'annexe de la décision IPBES-7/4, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.

¹⁵ IPBES/7/INF/13, annexe, sect. V.

¹⁶ IPBES/7/INF/11, annexe, sect. IV.

¹⁷ Voir UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, sect. II.

Annexe I de la décision IPBES-7/1

Programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030

I. Introduction

1. Le programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme ») pour la période allant jusqu'en 2030 (le « programme de travail glissant ») a pour but de promouvoir la réalisation de l'objectif global de la Plateforme¹, à savoir renforcer l'interface science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain à long terme et du développement durable.
2. Conformément à l'objectif global de la Plateforme et à la décision IPBES-5/3, le plan directeur du programme de travail glissant correspond au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, aux conventions relatives à la biodiversité et autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques.
3. Le programme de travail glissant est entièrement axé sur la demande, reposant sur les demandes reçues d'organes concernés au titre des accords multilatéraux sur l'environnement et de gouvernements et sur les contributions et suggestions d'autres parties prenantes. Il devrait éclairer l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre de leurs activités à l'appui de la réalisation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la Vision 2050 pour la biodiversité, ainsi que d'autres travaux ayant trait à la diversité biologique menés dans le contexte d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Il peut également guider l'application de l'Accord de Paris s'agissant des liens entre la biodiversité et les changements climatiques.
4. Le programme de travail glissant a pour but d'assurer l'exécution des quatre fonctions de la Plateforme, à savoir :
 - a) Identifier, par ordre de priorité, les principales informations scientifiques dont les décideurs ont besoin, aux échelles appropriées, et activer la production de nouvelles connaissances en nouant un dialogue avec des organisations scientifiques de renom, des décideurs et des organismes de financement, sans toutefois entreprendre directement de nouvelles recherches ;
 - b) Réaliser, périodiquement et en temps opportun, des évaluations des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques et leurs liens d'interdépendance, qui devraient comporter : des évaluations complètes aux niveaux mondial, régional et, au besoin, sous-régional ; des évaluations thématiques à l'échelle appropriée ; des évaluations des nouvelles questions identifiées par la science, sur décision de la Plénière ;
 - c) Appuyer la formulation et l'application des politiques en recensant des outils et des méthodes d'aide, découlant notamment des évaluations, en les mettant à la disposition des décideurs et, au besoin, en encourageant et en accélérant leur mise au point ;
 - d) Hiérarchiser les principaux besoins de renforcement des capacités à satisfaire pour améliorer l'interface science-politiques aux niveaux appropriés, pour ensuite fournir et mobiliser un appui financier et autre afin de répondre aux besoins les plus prioritaires ayant directement trait aux activités de renforcement des capacités, comme décidé par la Plénière, et mobiliser un financement en faveur de ces activités en créant un forum alimenté par des sources de financement conventionnelles et potentielles.
5. Le programme de travail glissant insiste beaucoup sur le renforcement de la collaboration entre la science, la politique et la pratique ; les disciplines scientifiques ; les différents types de connaissances ; les quatre fonctions de la Plateforme.

¹ UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, sect. I.

6. Le programme de travail glissant est guidé par les principes régissant le fonctionnement de la Plateforme², à savoir : collaborer avec les initiatives existantes sur la biodiversité et les services écosystémiques ; être indépendante sur le plan scientifique et assurer la crédibilité, la pertinence et la légitimité de ses travaux en les faisant revoir par des pairs et en prenant ses décisions dans la transparence ; employer des moyens de communication clairs, transparents et scientifiquement crédibles pour l'échange, le partage et l'utilisation des données, des informations et des technologies ; reconnaître et respecter la contribution des savoirs autochtones et locaux à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes ; donner des informations utiles à l'élaboration des politiques sans donner d'avis prescriptifs ; inclure le renforcement des capacités dans tous les aspects pertinents de ses travaux ; prendre en compte la singularité de la biodiversité et des connaissances scientifiques connexes de chaque région et entre régions, ainsi que la nécessité d'une participation pleine et effective des pays en développement et d'une représentation et d'une participation régionales équilibrées dans sa structure et ses travaux ; adopter une démarche interdisciplinaire et multidisciplinaire ; reconnaître la nécessité de l'équité entre les sexes dans tous les aspects pertinents de ses travaux ; s'intéresser à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes terrestres, marins et d'eaux intérieures ainsi qu'à leurs interactions ; assurer le pleine utilisation des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon qu'il convient, y compris en partant de la base.

7. Le programme de travail pour la période allant jusqu'en 2030 est un programme glissant, dont le calendrier devrait être stratégique et prévisible, afin de permettre aux organismes de recherche et autres entités chargées des programmes, ainsi qu'aux partenaires stratégiques, d'appuyer efficacement la réalisation des produits définis. La Plénière lancera de nouveaux appels à demandes, contributions et suggestions dans le courant du programme de travail conformément à la procédure prévue dans la décision IPBES-1/3, les demandes, contributions et suggestions devant par conséquent être présentées au plus tard six mois avant une session de la Plateforme.

II. Éléments du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

A. Sujets prioritaires

8. Le programme de travail glissant sera axé, dans un premier temps, sur trois sujets découlant des réponses au premier appel à demandes, contributions et suggestions, jugés prioritaires. Ces trois sujets, qui sont tous alignés sur l'objectif global de la Plateforme et son cadre politique, sont les suivants :

a) *Comprendre l'importance de la biodiversité dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030* : l'examen de la nature des liens d'interdépendance entre la biodiversité et d'autres questions connexes reprises dans le Programme 2030 pourrait aider à comprendre les conséquences, les dépendances, les synergies et les compromis relatifs à la biodiversité dont traitent les objectifs de développement durable, ainsi que les solutions pour l'adoption de démarches intégrées et intersectorielles visant la réalisation du Programme 2030. Pour relever ce défi, les produits correspondants se pencheront notamment sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé et aussi entre la biodiversité et les changements climatiques, en vue d'orienter l'élaboration des politiques et des mesures. Les aspects étudiés pourront également comprendre le rôle de la connectivité pour veiller à l'intégrité et à la résilience des systèmes socioécologiques ;

b) *Comprendre les causes profondes de l'érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs³ et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité* : la réalisation de la Vision 2050 parallèlement aux objectifs de développement durable peut s'appuyer sur une meilleure compréhension des changements fondamentaux nécessaires à de multiples niveaux, des individus jusqu'à l'ensemble de la société, en passant par les communautés et les entreprises. Les produits correspondants ont pour but d'identifier et de comprendre, chez l'individu et dans la collectivité, et dans toutes leurs dimensions – comportementale, sociale, culturelle, économique, institutionnelle, technique et technologique – les facteurs qui pourraient être mobilisés pour amener des changements transformateurs en vue de la conservation, de la restauration et de l'utilisation

² Ibid., sect. II.

³ Par « changement transformateur » on entend un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, buts et valeurs.

rationnelle de la biodiversité, tout en tenant compte des objectifs socioéconomiques plus vastes dans le contexte du développement durable ;

c) *Mesurer l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations* : il est indispensable de disposer d'outils appropriés pour mesurer, évaluer et surveiller l'impact et la dépendance du secteur privé à l'égard de la biodiversité en vue de réduire les effets néfastes de leurs activités. Ces outils sont également essentiels pour promouvoir la prise de mesures par les entreprises à l'appui de la conservation, de la restauration et de l'utilisation rationnelle de la biodiversité et pour élaborer un argumentaire en faveur de leur durabilité à long terme. Ils sont également importants pour promouvoir la responsabilité publique des entreprises, informer les autorités réglementaires, guider les investissements financiers et influencer le comportement des consommateurs. Les produits correspondants comprennent l'analyse de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, ainsi que des travaux relatifs aux critères et indicateurs servant à mesurer la dépendance et l'impact, en prenant en considération les moyens d'intégrer ces mesures dans d'autres aspects de la durabilité.

B. Objectifs et produits du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

9. Le programme de travail glissant comprend six objectifs, dont quatre ont trait aux quatre fonctions de la Plateforme, un aux communications et à la participation des gouvernements et des parties prenantes, et un à l'évaluation de l'efficacité de la Plateforme. Tous les produits tiendront compte des connaissances acquises et des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier programme de travail. Les objectifs sont appuyés par des produits qui portent sur les trois sujets initiaux prioritaires exposés dans la section A, ainsi que sur l'objectif global de la Plateforme (figure A.1).

Figure A.1

Structure du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

Objectif global de la Plateforme						
Renforcer l'interface science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du bien-être humain à long terme et du développement durable						
Plan directeur du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030						
Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, les conventions relatives à la diversité biologique et autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques						
SUJETS PRIORITAIRES INITIAUX du programme de travail		SUJET 1	SUJET 2	SUJET 3	Soutenir la réalisation de l'objectif global de la Plateforme	
OBJECTIFS du programme de travail		Comprendre l'importance de la biodiversité pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030	Comprendre les liens entre les causes profondes de l'érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité	Mesurer l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations		
OBJECTIF 1 Évaluer les connaissances		Produit 1 a) : Évaluation des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation thématique) Produit 1 b) : Évaluation des liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques (document technique)	Produit 1 c) : Évaluation des causes profondes de l'érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation thématique)	Produit 1 d) : Évaluation de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (évaluation méthodologique rapide)		
OBJECTIF 2 Renforcer les capacités	a) Apprentissage et engagement améliorés	(*)	(*)	(*)	(*)	
	b) Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information	(*)	(*)	(*)	(*)	
	c) Capacités nationales et régionales renforcées	(*)	(*)	(*)	(*)	

OBJECTIF 3 Consolider la base des connaissances	a) Travaux avancés sur les connaissances et les données	(*)	(*)	(*)	(*)
	b) Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux	(*)	(*)	(*)	(*)
OBJECTIF 4 Fournir une aide à l'élaboration des politiques	a) Travaux avancés sur les moyens d'action, les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes	(*)	(*)	(*)	(*)
	b) Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	(*)	(*)	(*)	(*)
	c) Travaux avancés sur les valeurs multiples	(*)	(*)	(*)	(*)
OBJECTIF 5 Renforcer la communication et la participation	a) Communication renforcée				
	b) Participation renforcée des gouvernements				
	c) Participation renforcée des parties prenantes				
OBJECTIF 6 Renforcer l'efficacité de la Plateforme	a) Évaluation périodique de l'efficacité de la Plateforme				
	b) Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme				
	c) Renforcement de l'efficacité du processus d'évaluation				
(*) Produits spécifiques incombant aux équipes spéciales					

10. Le programme de travail glissant sera mis en œuvre de façon que ses objectifs se soutiennent mutuellement. C'est ainsi que les activités de renforcement des capacités sous-tendront le processus d'évaluation en améliorant la capacité des scientifiques et autres détenteurs de savoirs à produire des évaluations (notamment dans le cadre du programme de bourses de recherche) et la capacité des gouvernements à revoir et utiliser les conclusions des évaluations. De même, les activités relevant des objectifs 2 à 5 relatifs au renforcement des capacités, à la constitution d'une base de connaissances, à l'aide à l'élaboration des politiques, et à la communication et à la participation se complèteront.

11. **Objectif 1 : évaluer les connaissances** : *Évaluer l'état des connaissances sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à l'appui du développement durable*⁴. Cet objectif sera atteint, dans un premier temps, par le biais des produits ci-après, correspondant aux trois sujets prioritaires présentés dans la section II.A :

a) *Produit 1 a) : Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé*. À l'appui du sujet 1 (Comprendre l'importance de la biodiversité pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030), cette évaluation utilisera une approche par lien pour étudier les liens d'interdépendance entre la biodiversité et des questions mentionnées ci-dessus telles que la productivité agricole, la nutrition, la lutte contre les ravageurs, la qualité de l'eau, les maladies infectieuses, la santé mentale et physique, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en vue de fournir des informations utiles sur les politiques aux utilisateurs et aux cadres concernant l'élaboration des politiques et les mesures à prendre dans les secteurs concernés ;

⁴ Les travaux relevant de l'objectif 1 seront menés conformément aux procédures à suivre pour la réalisation des évaluations thématiques ou méthodologiques et des évaluations régionales, sous-régionales ou mondiales et en respectant la procédure d'approbation pour les documents techniques, énoncée dans l'annexe I de la décision IPBES-3/3.

b) *Produit 1 b) : Document technique sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques.* Ce document technique portera sur les synergies possibles, telles que les solutions naturelles, et les compromis entre les efforts visant à conserver et restaurer la biodiversité et à l'utiliser de façon rationnelle et les efforts visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces derniers. Il tirera parti des éléments contenus dans les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme ;

c) *Produit 1 c) : Évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité.* Cette évaluation aura pour but de déterminer et de comprendre les facteurs qui, dans les sociétés humaines, peuvent être mobilisés, chez l'individu et dans la collectivité, et dans toutes leurs dimensions – comportementale, sociale, culturelle, économique, institutionnelle, technique et technologique – pour apporter des changements transformateurs visant la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, tout en tenant compte des objectifs socioéconomiques plus vastes dans le contexte du développement durable. Elle explorera les moteurs et motifs des grandes évolutions et transitions sociétales en vue d'orienter la conception des campagnes et autres activités en matière de politiques, de communication et de participation ;

d) *Produit 1 d) : Évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations.* Cette évaluation méthodologique aura pour buts d'analyser l'impact et la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et d'établir des critères et indicateurs pour mesurer cette dépendance et cet impact, en prenant en considération les moyens d'intégrer ces mesures dans d'autres aspects de la durabilité.

12. **Objectif 2 : renforcer les capacités :** *Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles en vue de consolider l'interface science-politiques aux fins de la biodiversité et des services écosystémiques.* La réalisation de cet objectif sera appuyée par les trois composantes du plan glissant de renforcement des capacités, lequel s'applique aux activités en cours et futures énoncées dans le programme de travail⁵ :

a) *Apprentissage et engagement améliorés.* Cet objectif comprend la poursuite du programme de bourses et du programme de formation et de familiarisation, notamment par le biais de webinaires et d'autres ressources en ligne, guides, modules d'apprentissage, ateliers, formation et dialogues à l'intention des acteurs à l'interface science-politiques animés par la Plateforme. Cet objectif sera réalisé par la Plateforme, en collaboration avec d'autres acteurs, selon les besoins ;

b) *Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information.* Cet objectif aura pour but de continuer de promouvoir l'adoption des objectifs et des produits du programme de travail et de développer des communautés de praticiens tout autour. Les efforts porteront sur les évaluations, les objectifs et les produits approuvés concernant les outils et les méthodologies, l'appui à l'élaboration des politiques, les connaissances et les données, et les savoirs locaux et autochtones. Cet objectif sera largement réalisé par les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative ;

c) *Capacités nationales et régionales renforcées.* Cet objectif prévoit des activités tendant à encourager la création de plateformes, de réseaux et d'évaluations science-politique aux fins de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux national et régional et, s'il y a lieu, sous-régional, notamment pour faciliter l'élaboration d'orientations en faveur de telles initiatives. Il est également essentiel de renforcer le rôle des correspondants nationaux pour renforcer les capacités nationales relatives à l'interface science-politiques. Pour réaliser cet objectif, la Plateforme s'inspirera fortement de l'expérience des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative. Un appui technique et financier direct au renforcement des capacités nationales et régionales sera demandé aux partenaires stratégiques et intéressés autres que la Plateforme.

13. **Objectif 3 : renforcer la base des connaissances :** *Promouvoir la production de connaissances et la gestion des données sur la biodiversité et les services écosystémiques pour sous-tendre les travaux de la Plateforme.* Cet objectif sera atteint au moyen de l'ensemble des activités en cours et futures énoncées dans le programme de travail, comme suit :

⁵ Les activités correspondant à cet objectif seront menées conformément aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités tels qu'approuvés par la Plénière dans sa décision IPBES-3/1 et au plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités accueilli avec satisfaction par la Plénière dans sa décision IPBES-5/1. Ce plan comprend trois stratégies : apprentissage et engagement, facilitation de l'accès à des compétences d'experts et à l'information, et renforcement des capacités nationales et régionales.

a) *Travaux avancés sur les connaissances et les données.* Cet objectif vise à : identifier, hiérarchiser et mobiliser les connaissances, informations et données, y compris les indicateurs et mesures à utiliser dans les évaluations et faciliter l'accès à ces informations et données ; continuer d'amplifier l'infrastructure Web pour faciliter l'échange des données et la gestion des informations ; identifier les lacunes des données et des connaissances mises en évidence par les produits réalisés dans le cadre des programmes de travail de la Plateforme ; faire un inventaire systématique des lacunes en matière de connaissances et de données recensées dans le programme de travail ; activer la production de nouvelles connaissances en pointant ces lacunes, notamment aux organismes qui financent la recherche, aux concepteurs de programmes de recherche et aux institutions chargées de définir les priorités et les financements en matière de mobilisation des données, et en tenant compte dans la hiérarchisation des produits définis dans le programme de travail ;

b) *Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux.* Cet objectif vise l'application de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme⁶, compte tenu des besoins propres des détenteurs des savoirs autochtones et locaux, en mettant en œuvre le mécanisme participatif créé dans le cadre de l'approche, ainsi qu'en tenant compte des recommandations et conclusions qui figurent dans le document IPBES/7/INF/8 et de celles qui résulteront des futurs processus conduits par la Plateforme.

14. Objectif 4 : fournir une aide à l'élaboration des politiques : *Identifier et promouvoir l'élaboration et l'utilisation de moyens d'action, d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et des méthodes dans les domaines de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques.* Cet objectif sera atteint au moyen de l'ensemble des activités en cours et futures énoncées dans le programme de travail, comme suit :

a) *Travaux avancés sur les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes.* Cet objectif vise à promouvoir l'utilisation de moyens d'action, d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et de méthodes aux fins de la mise en œuvre du programme de travail pour les questions de conservation, de restauration et d'utilisation rationnelle de la biodiversité et de la fourniture de fonctions et de services écosystémiques dans le cadre de la réalisation des évaluations, ainsi qu'à permettre la prise en compte des résultats des évaluations dans les processus de prise de décisions. Cet objectif vise en outre à développer le portail de la Plateforme consacré à l'appui à l'élaboration des politiques et à promouvoir et accélérer la définition de moyens d'action et d'instruments d'aide à l'élaboration des politiques pour combler les lacunes mises au jour par les évaluations et les activités de renforcement des capacités connexes ;

b) *Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques.* Cet objectif a pour but de donner des conseils aux groupes d'experts chargés d'évaluer l'utilisation des modèles et scénarios existants, et de promouvoir l'élaboration de nouveaux scénarios et modèles pour les futurs travaux de la Plateforme et leur application dans le cadre de l'élaboration des politiques, tout en favorisant également la cohérence avec les travaux similaires menés par le GIEC et d'autres organes, selon qu'il convient ;

c) *Travaux avancés sur les valeurs multiples.* Cet objectif consiste à donner des conseils en vue d'intégrer les multiples conceptualisations des valeurs dans d'autres produits du programme de travail, en particulier ceux relevant des objectifs sur les évaluations et les moyens d'action et les instruments et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, en poursuivant les travaux s'appuyant sur l'évaluation méthodologique des divers modes de conceptualisation des multiples valeurs de la nature et de ses contributions, dont font partie la biodiversité et les fonctions et services assurés par les écosystèmes.

15. Objectif 5 : renforcer la communication et la participation : *Renforcer la participation des membres et des parties prenantes et accroître la visibilité et l'utilisation des produits de la Plateforme.* Cet objectif sera réalisé au moyen des éléments suivants :

a) *Communication renforcée.* Cet objectif s'appuie sur les travaux entamés et les enseignements tirés au cours du premier programme de travail de la Plateforme et il inclut la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation⁷ dans le but d'accroître la visibilité de la Plateforme et de ses produits et l'utilisation de ces derniers par les gouvernements et les parties prenantes ;

⁶ Décision IPBES-5/1, annexe II.

⁷ Décision IPBES-3/4, annexe I.

b) *Participation renforcée des gouvernements.* Cet objectif s'appuie sur les travaux entamés et les enseignements tirés au cours du dernier programme de travail. La Plateforme continuera d'associer les gouvernements, notamment en aidant ses correspondants nationaux à adopter ses produits et à mettre en œuvre son programme de travail.

c) *Participation renforcée des parties prenantes.* Cet objectif s'appuie sur les travaux entamés et les enseignements tirés au cours du premier programme de travail de la Plateforme et il inclut le développement et le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie de la Plateforme concernant l'association des parties prenantes. La Plateforme continuera de dialoguer avec les partenaires stratégiques et les autres parties prenantes, dont :

- i) Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le contexte des accords de partenariat de collaboration entre la Plénière et ces entités⁸ ;
- ii) La Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, dans le contexte des mémorandums d'accord entre le secrétariat de la Plateforme et les secrétariats de ces accords, et le GIEC ;
- iii) Les réseaux autonomes de parties prenantes de la Plateforme⁹ ;
- iv) Un petit nombre de partenaires stratégiques, conformément aux orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques et autres accords de collaboration qui sont reproduites dans l'annexe III de la décision IPBES-3/4, reconnus sur le site Web de la Plateforme ;
- v) Un plus grand nombre de collaborateurs soutenant les initiatives de la Plateforme, choisis par le Bureau et reconnus sur le site Web de la Plateforme en raison de leurs propres travaux, qui concourent à l'objectif global de la Plateforme et à la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.

16. **Objectif 6 : enforcer l'efficacité de la Plateforme :** *Assurer l'évaluation périodique, interne et externe, de l'efficacité de la Plateforme.* Cet objectif sera atteint de la manière suivante :

a) *Évaluation périodique de la Plateforme.* Cet objectif a pour but de veiller à ce que les résultats de l'examen du premier programme de travail informe la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 et à ce qu'une procédure soit mise en place pour qu'il soit procédé à un examen à mi-parcours et à un examen final du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030.

b) *Évaluation du cadre conceptuel de la Plateforme.* Cet objectif a pour but de veiller à l'évaluation de l'utilisation et de l'effet du cadre conceptuel de la Plateforme, afin d'informer l'évolution du programme de travail glissant.

c) *Amélioration de l'efficacité du processus d'évaluation.* Cet objectif a pour but de transmettre les enseignements tirés et les conseils des auteurs des évaluations achevées et de leurs autres contributeurs aux personnes qui seront chargées des futures évaluations.

C. Produits issus du premier programme de travail (2014–2018)

17. Des rapports sur l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages et de l'évaluation méthodologique des divers modes de conceptualisation des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services assurés par les écosystèmes, qui intègrent les activités relevant de l'ensemble des fonctions de la Plateforme et que la Plénière

⁸ Décision IPBES-2/8.

⁹ Conformément à la section II de la décision IPBES-4/4. Les réseaux autonomes sont, à ce jour, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques et le réseau à composition non limitée des partenaires de la Plateforme.

a lancés dans sa décision IPBES-6/1 dans le cadre du premier programme de travail, seront établis en vue d'être examinés par la Plénière à sa neuvième session.

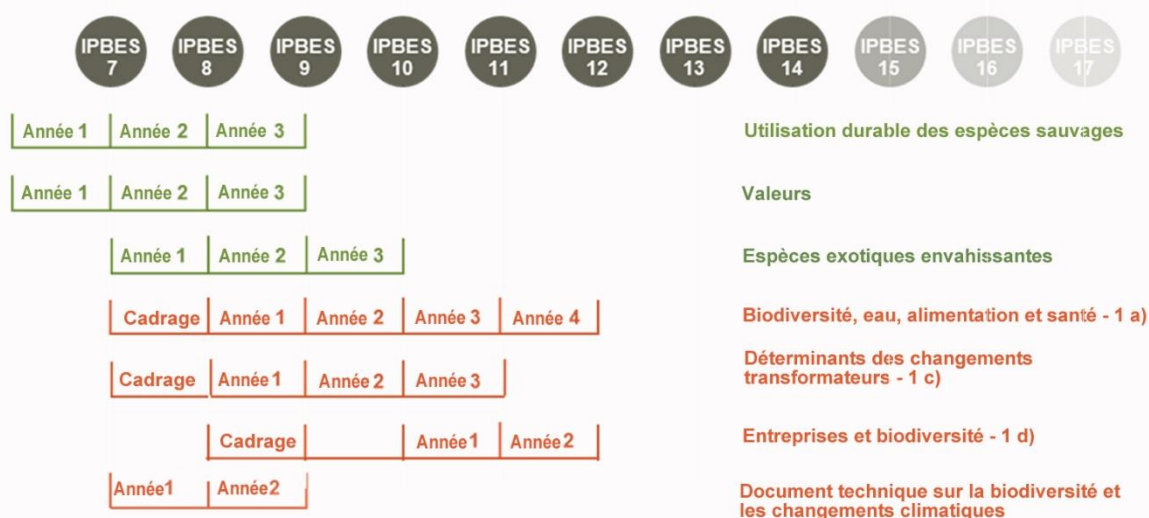
18. Le rapport sur l'évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, qui intègre les activités relevant de l'ensemble des fonctions de la Plateforme et que la Plénière a également lancé dans sa décision IPBES-6/1 dans le cadre du premier programme de travail, sera établi en vue d'être examiné par la Plénière à sa neuvième session.

D. Calendrier des produits et futurs appels à demandes, contributions et suggestions

19. De nouvelles évaluations seront menées au titre de l'objectif 1, conformément aux décisions de la Plénière et en tenant compte du calendrier indicatif présenté dans la figure A.2. La Plénière examinera périodiquement le programme de travail et les demandes, contributions et suggestions, qui sont hiérarchisées conformément à la décision IPBES-1/3.

Figure A.2

Calendrier indicatif des évaluations initiales jusqu'en 2030



Note : le calendrier des trois évaluations lancées dans le cadre du premier programme de travail apparaît en vert ; le calendrier indicatif des produits 1 a) à d) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 apparaît en orange.

III. Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme

A. Organes

20. La Plénière, le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le secrétariat joueront des rôles essentiels dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030. Leurs rôles respectifs sont définis dans la résolution portant création de la Plateforme¹⁰, le Règlement intérieur des sessions de la Plénière¹¹ et les procédures d'établissement des produits de la Plateforme¹². Les sessions de la Plénière continueront d'être organisées à une fréquence variant entre 12 et 24 mois, en fonction de l'ordre du jour de chaque session (compte tenu des besoins du programme de travail) et des fonds disponibles.

¹⁰ UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I.

¹¹ Adopté par la décision IPBES-1/1 et modifié par la décision IPBES-2/1.

¹² Énoncées dans l'annexe I de la décision IPBES-3/3.

B. Forums, groupes d'experts, équipes spéciales et groupes d'appui technique

21. Tout comme le premier programme de travail, le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 sera mis en œuvre avec l'appui du forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités, de groupes d'experts chargés de tâches spécifiques créés pour une durée déterminée, d'équipes spéciales, et d'un soutien technique du secrétariat et de groupes d'appui technique.

22. Le forum de la Plateforme sur le renforcement des capacités est un moyen d'accroître la participation et de faciliter la coopération entre partenaires au service de la mise en œuvre et du développement futur du plan glissant en matière de renforcement des capacités. Les travaux menés dans le cadre du forum ont pour but de faire avancer les programmes communs des partenaires et de faciliter l'alignement stratégique à long terme des programmes et activités en cours parmi les partenaires.

23. Des groupes d'experts chargés de tâches spécifiques créés pour une durée déterminée seront établis pour préparer les évaluations ou documents techniques, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme énoncées dans l'annexe I de la décision IPBES-3/3, et comprendront :

a) Des groupes d'experts chargés d'établir un rapport de cadrage. Ces groupes seront composés de scientifiques de toutes les disciplines pertinentes, d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux¹³, de praticiens des politiques tendant à rehausser la pertinence et la crédibilité, et d'experts de tous les groupes de parties prenantes concernés (par ex. le secteur privé et la société civile). Le processus de cadrage pourra se faire en partie par vidéoconférence de manière à optimiser le nombre et les types de contributions au processus. Les gouvernements et les parties prenantes concernées seront de nouveau invités à nommer des experts possédant une expérience pratique de l'élaboration des politiques, de la programmation de recherches et du renforcement des capacités de manière à ce que le rapport de cadrage soit plus utile à l'élaboration des politiques ;

b) Des groupes d'experts chargés d'établir un rapport d'évaluation. Les gouvernements et les parties prenantes concernées seront de nouveau invités à nommer un nombre suffisant d'experts de toutes les régions, des deux sexes et de disciplines pertinentes, en particulier des sociologues et autres spécialistes des sciences humaines, des responsables politiques et des cadres sur le terrain, ainsi que des experts des savoirs autochtones et locaux et des experts en savoirs autochtones et locaux ;

c) Des groupes d'experts chargés d'établir des documents techniques.

24. La Plénière constituera des équipes spéciales chargées de tâches spécifiques, créées pour une durée déterminée, à l'appui des objectifs et produits autres que les évaluations, selon qu'il convient, et arrêtera leur mandat.

25. L'appui technique à la mise en œuvre du programme de travail sera fourni par le secrétariat, qui, pour certains des objectifs, sera secondé par un groupe d'appui technique, au besoin. Pour constituer ces groupes, le secrétariat lancera un appel à contributions sous la forme de volontaires ou d'un appui en nature des gouvernements et autres parties prenantes. Le Bureau sélectionnera les institutions les plus compétentes, qui travailleront sous l'autorité du Secrétaire exécutif.

IV. Budget du programme de travail

26. Le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 s'appuiera sur la poursuite de la stratégie de la Plateforme en matière de mobilisation de fonds, qui compte sur trois types de ressources :

a) Les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme ;

b) Les contributions en nature portant sur des éléments qui seraient autrement imputés sur le Fonds d'affectation spéciale, ainsi que d'autres activités à l'appui du programme de travail, y compris le temps et les compétences mis à disposition par des experts à titre bénévole ;

c) Les activités en découlant qui contribuent à la réalisation de l'objectif de la Plateforme.

¹³ Comme indiqué dans l'Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, exposée dans l'annexe II de la décision IPBES-5/1.

27. Le budget continuera d'être structuré en fonction de trois grandes rubriques : a) les réunions des organes de la Plateforme ; b) le programme de travail, conformément à la figure A.1 ci-dessus ; c) le secrétariat. Le coût annuel moyen de la Plateforme au cours des cinq prochaines années du programme de travail est estimé à 8,7 millions de dollars, correspondant approximativement à celui de la période 2014–2018.

Annexe II de la décision IPBES-7/1

Mandat des équipes spéciales dans le cadre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030

I. Mandat général

1. Dans l'exercice de ses travaux, chaque équipe doit :
 - a) Veiller à ce que toutes ses activités s'inspirent de l'expérience acquise, la développent et la complètent ;
 - b) Mener des activités qui traitent spécifiquement des sujets et objectifs énoncés dans le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, à l'appui de l'objectif global et des quatre fonctions de la Plateforme ;
 - c) Faire régulièrement rapport sur l'état d'avancement de ses activités et, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, élaborer et mettre à jour un plan de travail qui définit clairement des échéances et des produits au regard des sujets et objectifs pertinents énoncés dans le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030, de sorte que la Plénière puisse régulièrement l'examiner ;
 - d) Conseiller le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire sur les questions relevant de son mandat, dans tout le programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 ;
 - e) Conseiller le Bureau sur l'identification de nouveaux partenaires stratégiques et de collaborateurs appuyant l'initiative¹ ;
 - f) Encourager ses membres à participer directement aux activités d'autres équipes spéciales et groupes d'experts de la Plateforme, selon qu'il convient, afin de favoriser la mise en œuvre cohérente du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 dans le cadre des quatre fonctions de la Plateforme.

II. Mandat de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités

A. Responsabilités

2. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervise la réalisation des trois produits de l'objectif 2 du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 et y prend part, conformément aux décisions de la Plénière et de ses organes subsidiaires sur la question, notamment : en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation des produits 1 a) et 1 b) du premier programme de travail ; en donnant au secrétariat, y compris à son groupe d'appui technique dédié, des orientations pour la mise en œuvre du plan glissant en matière de renforcement des capacités² qui encadre les travaux au titre de l'objectif 2 ; en faisant rapport à la Plénière sur les progrès accomplis.

B. Composition

3. L'équipe spéciale comprend jusqu'à 14 membres issus des cinq régions des Nations Unies, dont : a) jusqu'à 4 membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire ; b) des représentants d'organisations scientifiques nationales, régionales et internationales qualifiées, de centres d'excellence et d'institutions comprenant des experts en savoirs autochtones et locaux qui sont connues pour leurs travaux et leurs compétences concernant les questions liées au mandat de l'équipe spéciale et qui sont des partenaires existants ou possibles, ou des collaborateurs appuyant les activités de renforcement des capacités de la Plateforme ; c) des experts de renom, y compris des experts

¹ À sa douzième réunion, le Bureau a approuvé l'Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans les travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. À intervalles réguliers, le Bureau examine, en vue de les approuver, les recommandations formulées par les équipes spéciales de la Plateforme visant à mentionner, sur le site Web de la Plateforme, les organisations menant des activités qui appuient sensiblement la mise en œuvre de son programme de travail. Les organisations dont la liste a été approuvée par le Bureau sont mentionnées sur le site Web de la Plateforme comme collaborateurs soutenant les initiatives de la Plateforme ; le Bureau revoit cette liste à intervalles réguliers, avec le concours des équipes spéciales concernées.

² Présenté dans l'annexe I de la décision IPBES-5/1.

des savoirs autochtones et locaux, spécialisés dans les questions relevant du mandat de l'équipe spéciale.

4. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sont choisis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme³. Le mandat des membres de l'équipe expire à l'issue de la troisième session suivant leur nomination, et peut-être prorogé. Le choix des membres devrait tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

5. À la discrétion des coprésidents de l'équipe spéciale et à l'issue de consultations avec le Bureau, un petit nombre d'experts supplémentaires spécialistes du renforcement des capacités pourraient aussi être invités à participer aux travaux de l'équipe spéciale en qualité de personnes ressources.

C. Mode de fonctionnement

6. L'équipe spéciale est coprésidée par des membres du Bureau ou du Groupe d'experts multidisciplinaire, ou des deux. Elle travaille dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale sont revus par le Bureau et par le Groupe et transmis à la Plénière pour information et examen, selon qu'il convient. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

7. L'équipe spéciale est secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui technique dédié.

III. Mandat de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données

A. Responsabilités

8. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données supervise la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 (Travaux avancés sur les connaissances et les données) et y participe, conformément aux décisions de la Plénière et de ses organes subsidiaires sur la question, notamment en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation du produit 1 d) du premier programme de travail et :

a) En aidant les experts chargés des évaluations à recenser, hiérarchiser et mobiliser les connaissances et les données nécessaires aux évaluations de la Plateforme ;

b) En donnant au secrétariat, y compris à son groupe d'appui technique dédié, des orientations pour la gestion des données, des informations et des connaissances utilisées pour la réalisation des produits de la Plateforme, notamment en mettant en place une infrastructure Web, afin d'en assurer la disponibilité à long terme et de veiller à l'interopérabilité des données ;

c) En aidant le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire à revoir les besoins et les lacunes en matière de connaissances recensés dans le cadre des évaluations et d'autres produits de la Plateforme et à activer la production de nouvelles connaissances et données.

B. Composition

9. L'équipe spéciale comprend jusqu'à 14 membres issus des cinq régions des Nations Unies, dont : a) jusqu'à 4 membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire ; b) des membres des groupes d'experts affectés aux évaluations en cours de la Plateforme et d'autres équipes spéciales concernées ; c) des représentants d'organisations scientifiques nationales, régionales et internationales qualifiées, de centres d'excellence et d'institutions comprenant des experts en savoirs autochtones et locaux qui sont connues pour leurs travaux et leurs compétences concernant les questions liées au mandat de l'équipe spéciale et qui sont des partenaires existants ou possibles, ou des partenaires appuyant les activités de renforcement des capacités de la Plateforme ; d) des experts de renom spécialisés dans les questions relevant du mandat de l'équipe spéciale, y compris des experts dans les domaines des sciences naturelles, des sciences sociales et des sciences humaines, ainsi que des experts des savoirs autochtones et locaux.

10. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sont choisis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme²³. Le mandat de ces membres expire à l'issue de la troisième session suivant leur nomination et peut être prorogé.

³ Énoncées dans l'annexe I de la décision IPBES-3/3, sect. 7.

Le choix des membres devrait tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

11. À la discrétion des coprésidents de l'équipe spéciale et à l'issue de consultations avec le Bureau, un petit nombre d'experts spécialistes de la gestion des connaissances et des données pourraient être invités à participer aux travaux de l'équipe spéciale en qualité de personnes-ressources.

C. Mode de fonctionnement

12. L'équipe spéciale est coprésidée par des membres du Bureau ou du Groupe d'experts multidisciplinaire, ou des deux. Elle travaille dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale sont revus par le Bureau et par le Groupe et transmis à la Plénière pour information et examen, selon qu'il convient. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

13. L'équipe spéciale est secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui technique dédié.

IV. Mandat de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux

A. Responsabilités

14. L'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux supervise la réalisation de l'objectif 3 b) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 (Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux) et y prend part, conformément aux décisions de la Plénière et de ses organes subsidiaires sur la question, notamment : en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation du produit 1 c) du premier programme de travail ; en aidant le Groupe d'experts multidisciplinaire à mettre en œuvre l'Approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux de la Plateforme⁴ ; en donnant au secrétariat, y compris à son groupe d'appui technique dédié, des orientations pour la mise en œuvre de l'Approche.

B. Composition

15. L'équipe spéciale comprend jusqu'à 14 membres issus des cinq régions des Nations Unies, dont : a) jusqu'à 4 membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire ; b) des membres des groupes d'experts affectés aux évaluations en cours de la Plateforme et d'autres équipes spéciales concernées ; c) des représentants des peuples autochtones et des communautés locales ; d) des représentants d'organisations scientifiques nationales, régionales et internationales qualifiées, de centres d'excellence et d'institutions comprenant des experts en savoirs autochtones et locaux qui sont connues pour leurs travaux et leurs compétences concernant les questions liées au mandat de l'équipe spéciale ; e) des experts de renom spécialisés dans les questions relevant du mandat de l'équipe spéciale.

16. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sont choisis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme²³. Le mandat de ces membres expire à l'issue de la troisième session suivant leur nomination et peut être prorogé. Le choix des membres devrait tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

17. À la discrétion des coprésidents de l'équipe spéciale et à l'issue de consultations avec le Bureau, un petit nombre d'experts supplémentaires en savoirs autochtones et locaux ainsi que des représentants d'organisations locales et autochtones pourraient être invités à participer aux travaux de l'équipe spéciale en qualité de personnes-ressources.

C. Mode de fonctionnement

18. L'équipe spéciale est coprésidée par des membres du Bureau ou du Groupe d'experts multidisciplinaire, ou des deux. Elle travaille dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale sont revus par le Bureau et par le Groupe et transmis à la Plénière pour information et examen, selon qu'il convient.

⁴ Décision IPBES-5/1, annexe II.

L'équipe spéciale favorise la collaboration avec des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

19. L'équipe spéciale est secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui technique dédié.

V. Mandat de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

A. Responsabilités

20. L'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques supervise la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 (Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques) et y prend part, conformément aux décisions pertinentes de la Plénière et de ses organes subsidiaires sur la question, notamment : en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation du produit 3 c) du premier programme de travail. Pour mener les travaux sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques, l'équipe spéciale s'appuiera sur le Cadre de référence pour la poursuite de l'élaboration des outils et méthodes relatifs aux scénarios et aux modèles⁵ en vue de faciliter la fourniture de conseils à toutes les équipes d'experts, en particulier celles qui travaillent sur les évaluations de l'utilisation des scénarios, et d'accélérer la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme ; en donnant au secrétariat, y compris à son groupe d'appui technique dédié, des orientations pour la fourniture d'un appui. L'équipe spéciale échange des informations et collabore avec d'autres organes chargés d'élaborer des scénarios et modèles connexes sous la direction du Bureau.

B. Composition

21. L'équipe spéciale comprend jusqu'à 24 membres issus des cinq régions des Nations Unies, dont jusqu'à 4 membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire, ainsi que des spécialistes des scénarios et des modèles issus du domaine des sciences naturelles, des sciences sociales ou des sciences humaines et des experts en systèmes de savoirs autochtones et locaux.

22. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sont choisis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme²³. Le mandat de ces membres expire à l'issue de la troisième session suivant leur nomination, et peut être prorogé. Le choix des membres devrait tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

23. À la discrétion des coprésidents de l'équipe spéciale et à l'issue de consultations avec le Bureau, un petit nombre d'experts supplémentaires spécialistes des scénarios et des modèles ainsi que des représentants d'organisations locales et autochtones pourraient être invités à participer aux travaux de l'équipe spéciale en qualité de personnes-ressources.

C. Mode de fonctionnement

24. L'équipe spéciale est coprésidée par un membre du Bureau ou du Groupe d'experts multidisciplinaire et un membre expert. Elle travaille dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale seront revus par le Bureau et par le Groupe et transmis à la Plénière pour information et examen, selon qu'il convient. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

25. L'équipe spéciale est secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui technique dédié.

⁵ Décision IPBES-4/1, annexe V.

VI. Mandat de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes pour l'élaboration des politiques

A. Responsabilités

26. L'équipe spéciale sur les moyens d'action, les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes supervise la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 (Travaux avancés sur les moyens d'action, les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes) et y prend part, conformément aux décisions de la Plénière et de ses organes subsidiaires sur la question, notamment en s'appuyant sur les enseignements tirés de la réalisation du produit 4 c) du premier programme de travail et :

a) En supervisant l'élaboration du contenu du portail d'aide à l'élaboration des politiques de la Plateforme, en aidant les gouvernements et les parties prenantes à se servir du portail et en veillant à ce que les moyens d'action, les outils d'appui à l'élaboration des politiques et les méthodes identifiés par les évaluations de la Plateforme soient affichés sur le portail et accessibles aux décideurs ;

b) En activant l'élaboration de moyens d'action, d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et de bonnes pratiques pour combler les lacunes mises au jour par les évaluations réalisées par la Plateforme.

c) En promouvant l'utilisation de moyens d'action, d'outils d'appui à l'élaboration des politiques et de méthodes aux fins de la mise en œuvre du programme de travail pour les questions de conservation, de restauration et d'utilisation rationnelle de la biodiversité et de fourniture de fonctions et de services écosystémiques dans le cadre de la réalisation des évaluations, ainsi qu'en permettant la prise en compte des résultats des évaluations dans les processus de prise de décisions.

B. Composition

27. L'équipe spéciale comprend jusqu'à 14 membres issus des cinq régions des Nations Unies, dont : a) jusqu'à 4 membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire ; b) des membres des groupes d'experts affectés aux évaluations en cours de la Plateforme et d'autres équipes spéciales concernées ; c) des représentants d'organisations scientifiques nationales, régionales et internationales qualifiées, de centres d'excellence et d'institutions scientifiques et politiques comprenant des experts des savoirs autochtones et locaux et des experts en savoirs autochtones et locaux connues pour leurs travaux et leurs compétences concernant les questions liées au mandat de l'équipe spéciale ; d) des experts possédant une expérience pratique de la formulation et de l'application des politiques ; e) des experts de renom spécialisés dans les questions relevant du mandat de l'équipe spéciale.

28. Les membres autres que ceux du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sont choisis conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme²³. Le mandat de ces membres expire à l'issue de la troisième session suivant leur nomination et peut être prorogé. Le choix des membres devrait tenir compte de la nécessité d'assurer la continuité des travaux de l'équipe spéciale.

29. À la discrétion des coprésidents de l'équipe spéciale et à l'issue de consultations avec le Bureau, un petit nombre d'experts supplémentaires spécialistes de moyens d'action, des outils d'appui à l'élaboration des politiques et des méthodes, ainsi que des représentants d'organisations locales et autochtones pourraient être invités à participer aux travaux de l'équipe spéciale en qualité de personnes-ressources.

C. Mode de fonctionnement

30. L'équipe spéciale est coprésidée par des membres du Bureau ou du Groupe d'experts multidisciplinaire, ou des deux. Elle travaille dans le cadre de réunions en présentiel, de réunions en ligne et d'autres interactions par voie électronique. Les produits de l'équipe spéciale sont revus par le Bureau et par le Groupe et transmis à la Plénière pour information et examen, selon qu'il convient. L'équipe spéciale favorise la collaboration avec des partenaires stratégiques et des partenaires appuyant l'initiative sous la direction du Bureau.

31. L'équipe spéciale est secondée par le secrétariat, qui comprend un groupe d'appui technique dédié.

Décision IPBES-7/2 : Examen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'issue de son premier programme de travail

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques¹,

Se félicitant des contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du premier programme de travail et remerciant ces experts ainsi que les institutions auxquelles ils appartiennent de leur dévouement sans faille,

Rappelant sa décision IPBES-5/2, dans laquelle elle a approuvé le cadre pour l'examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail,

Rappelant également la section VIII de sa décision IPBES-6/1, dans laquelle elle a pris note du rapport établi par l'équipe d'examen interne²,

1. *Prend note* des activités entreprises pour mettre en œuvre les recommandations issues du rapport établi par l'équipe chargée de l'examen interne³ ;
2. *Accueille avec satisfaction* le rapport établi par la commission d'examen sur l'examen de la Plateforme à l'issue de son premier programme de travail⁴ ;
3. *Accueille également avec satisfaction* les réponses au rapport mentionné au paragraphe 2 de la présente décision apportées par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau⁵ ainsi que par la Secrétaire exécutive⁶ ;
4. *Prie le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive*, conformément à leurs mandats respectifs, de tenir compte des recommandations formulées par la commission d'examen⁷ dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030 et de recenser des solutions ou des questions à lui soumettre pour examen à sa huitième session ;
5. *Engage* les membres et les observateurs qui sont autorisés à renforcer leur participation, conformément à la décision IPBES-5/4, à utiliser les conclusions et recommandations figurant dans le rapport sur l'examen pour étayer leurs décisions et leurs échanges avec la Plateforme aux fins d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme.

¹ IPBES/7/2.

² IPBES/6/INF/32.

³ IPBES/7/INF/17.

⁴ IPBES/7/INF/18.

⁵ IPBES/7/INF/19.

⁶ IPBES/7/INF/20.

⁷ Voir IPBES/7/5.

Décision IPBES-7/3 : Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions

La Plénière,

1. *Décide* que sa huitième session se tiendra en janvier ou février 2021 ;
2. *Décide* d'accepter avec gratitude l'offre du Gouvernement marocain d'accueillir sa huitième session à Marrakech, sous réserve qu'un accord soit conclu à cet effet avec le pays hôte ;
3. *Prie* le Bureau d'arrêter les dates de la session en consultation avec le pays hôte ;
4. *Prie la Secrétaire exécutive* de tenir des consultations avec le Gouvernement marocain afin de négocier un accord avec le pays hôte, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale et aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/342 de l'Organisation des Nations Unies, en vue de conclure et de signer l'accord avec le pays hôte dès que possible, d'organiser sa huitième session en étroite collaboration avec le pays hôte et d'inviter les membres et observateurs de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à participer aux travaux de la session ;
5. *Invite les membres* en mesure de le faire à envisager d'accueillir sa neuvième session, qui doit se tenir en 2022 ;
6. *Prie la Secrétaire exécutive*, sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, durant la période précédant sa huitième session, proposer d'accueillir sa neuvième session ;
7. *Prie également la Secrétaire exécutive* de lui faire rapport, à sa huitième session, sur l'état d'avancement des consultations mentionnées au paragraphe 6 de la présente décision, pour qu'elle puisse adopter, à cette session, une décision concernant la date et le lieu de sa neuvième session ;
8. *Prend note* du projet d'ordre du jour provisoire de sa huitième session, qui figure dans l'annexe de la présente décision ;
9. *Prie la Secrétaire exécutive* d'inviter les membres et les observateurs qui sont l'objet du mécanisme de participation renforcée prévu dans la décision IPBES-5/4 à communiquer par écrit, d'ici au 1^{er} juillet 2019, des observations sur le projet d'organisation des travaux de sa huitième session ;
10. *Prie également la Secrétaire exécutive* d'établir la version finale du projet d'organisation des travaux de sa huitième session à la lumière des observations reçues pendant sa septième session et des observations reçues par écrit comme suite à l'invitation visée au paragraphe 9 de la présente décision.

Annexe de la décision IPBES-7/3

Projet d'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
 - b) Composition de la Plateforme ;
3. Admission d'observateurs.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport de la Secrétaire exécutive sur la mise en œuvre du programme de travail.
6. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.
7. Questions intéressant la mise en œuvre du programme de travail :
 - a) Rapport de cadrage d'une évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé ;

- b) Rapport de cadrage d'une évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ;
 - c) Équipes spéciales et groupes d'experts ;
8. Organisation des travaux de la Plénière et date et lieu de ses futures sessions.
 9. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
 10. Adoption du rapport sur les travaux de la session.
 11. Clôture de la session.

Décision IPBES-7/4 : Dispositifs financiers et budgétaires

La Plénière,

Se félicitant des contributions en espèces et en nature reçues depuis sa sixième session,

Prenant note de l'état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour, qui figure dans les tableaux 1, 2 et 3 de l'annexe de la présente décision,

Prenant note également des contributions annoncées pour la période s'étendant au-delà de 2018,

Rappelant l'importance d'une stratégie de collecte de fonds pour garantir un financement suffisant des activités de la Plateforme,

Prenant note de l'état des dépenses de l'exercice biennal 2017-2018, qui est présenté dans les tableaux 5 et 6 de l'annexe I de la présente décision, et des économies réalisées pendant l'exercice biennal,

1. *Invite les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations d'intégration économique régionale, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et à apporter à cette dernière des contributions en nature au profit de ses activités ;*

2. *Prie la Secrétaire exécutive, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa huitième session sur les dépenses pour l'exercice triennal 2018-2020 et sur les activités de collecte de fonds ;*

3. *Adopte les budgets révisés pour 2019 et 2020, d'un montant de 8 269 605 dollars et de 7 146 360 dollars, présentés dans le tableau 7 de l'annexe de la présente décision ;*

4. *Adopte également le budget provisoire pour 2021, d'un montant de 8 721 810 dollars, présenté dans le tableau 8 de l'annexe de la présente décision ;*

5. *Rappelle, s'agissant des contributions reçues de la part du secteur privé et des parties prenantes non gouvernementales, les principes opérationnels qu'elle a adoptés à la deuxième session de la réunion pour déterminer les modalités et les dispositions institutionnelles concernant la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui s'est tenue à Panama en 2012, et les procédures financières pour la Plateforme adoptées dans les décisions IPBES-2/7 et IPBES-3/2, et à cet égard :*

a) *Prie la Secrétaire exécutive d'élaborer un projet de directives régissant les contributions reçues de la part du secteur privé et des parties prenantes non gouvernementales pour faciliter les travaux de la Plateforme et de les lui présenter pour approbation à sa huitième session ;*

b) *Décide que, outre les règlements, règles, politiques et procédures déjà mis en place pour l'acceptation des contributions et annonces de contributions, les orientations provisoires suivantes à l'intention du secteur privé et des parties prenantes non gouvernementales s'appliqueront : il ne sera nullement fait mention des logos ni des noms des donateurs sur les rapports de la Plateforme¹ ;*

6. *Décide de reclasser de D-1 à D-2 le poste de Chef du secrétariat et Secrétaire exécutif de la Plateforme et décide également que lorsque ce poste sera devenu vacant, il sera pourvu à la classe D-1/D-2 de manière à attirer un nombre plus vaste de candidats qualifiés.*

¹ Tel que défini dans la décision 3/3.

Annexe de la décision IPBES-7/4

Tableaux financiers et budgétaires

I. État des contributions en espèces et en nature à la Plateforme

Tableau 1

État des contributions en espèces reçues ou annoncées depuis la création de la Plateforme en avril 2012 (du 1^{er} mai 2012 au 2 mai 2019)

(en dollars des États-Unis)

	Contributions									Annonces de contributions				Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	2018	2019	2020–2022	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 = (10+11+12)	14 = (9+13)
1. Gouvernements														
Afrique du Sud			30 000						30 000					30 000
Allemagne ^a	1 736 102	1 298 721	1 850 129	1 582 840	1 119 991	1 270 997	1 461 333	650 403	10 970 516		570 776	3 344 482	3 915 258	14 885 774
Australie		97 860			68 706				166 566					166 566
Autriche							16 854		16 854					16 854
Belgique					118 243	78 199	80 982		277 424		73 579		73 579	351 002
Bulgarie							2 415		2 415					2 415
Canada ^a		38 914	36 496	30 098	30 616	52 619	25 547		214 291		30 793		30 793	245 084
Chili				23 136	14 966	13 710	13 000		64 812		13 491		13 491	78 303
Chine			160 000	60 000	2 005	398 000	200 000		820 005					820 005
Danemark			37 037			39 311			76 348		28 000		28 000	104 348
Estonie								2 854	2 854					2,854
États-Unis	500 000	500 000	500 000	477 500	516 306	516 951	495 000		3 505 757					3 505 757
Finlande		25 885	275 626			9 434	11 655		322 600		22 297		22 297	344 897
France ^a		270 680	247 631	264 291	252 218	330 248	860 032	117 553	2 342 653	82 287	135 186	370 292	587 765	2 930 418
Inde		10 000	10 000						20 000					20 000
Japon		267 900	330 000	300 000	300 000	203 333	190 454	166 428	1 758 115					1 758 115
Lettonie			4 299	3 944	3 889	3 726	4 348	11 416	31 621					31 621
Luxembourg							17 483	11 416	28 898					28 898
Malaisie				100 000					100 000					100 000

	Contributions									Annonces de contributions				Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	2018	2019	2020-2022	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13 = (10+11+12)	14 = (9+13)
Monaco						23 697			23 697					23 697
Norvège		140 458	8 118 860	58 357	372 420	651 080	695 488		10 036 662		352 319		352 319	10 388 982
Nouvelle-Zélande		16 094	17 134	18 727	16 258	17 834	17 047	16,287	119 380					119 380
Pays-Bas			678 426		636 943				1 315 369					1 315 369
République de Corée		20 000						123 899	143 899					143 899
Royaume-Uni		1 285 694	1 046 145		228 956	193 140	650 214		3 404 149		250 000	250 000	500 000	3 904 149
Suède ^a		228 349	194 368	128 535	116 421	255 445	230 209	161 338	1 314 666					1 314 666
Suisse		76 144	84 793	84 000	84 000	84 000	84 000	72 651	569 588					569 588
Union européenne								2 155 332	2 155 332			2 535 788	2 535 788	4 691 120
Total partiel, 1	2 236 102	4 276 699	13 620 944	3 131 428	3 881 938	4 141 723	5 056 061	3 489 577	39 834 472	82 287	1 476 441	6 500 561	8 059 289	47 893 761
2. Autres donateurs														
Yves Rocher							11 416		11 416					11 416
Kering SA											134 680		134 680	134 680
Total partiel, 2							11 416		11 416		134 680		134 680	146 096
Total partiel, 1+2	2 236 102	4 276 699	13 620 944	3 131 428	3 881 938	4 141 723	5 067 477	3 489 577	39 845 888	82 287	1 611 121	6 500 561	8 193 969	48 039 857
3. Revenu des investissements et recettes accessoires^b														
Total														48 453 737

^a La contribution comprend des composantes préaffectées. Pour en savoir plus, voir tableau 2, sect. 1.

^b Produit cumulé des investissements et recettes accessoires du fonds de gestion centralisée des liquidités du PNUE. Le montant indiqué pour 2018 est provisoire.

1. La section 1 du tableau 2 indique les contributions préaffectées reçues en espèces par le fonds d'affectation spéciale pour des activités prévues dans le programme de travail et le budget approuvés, et celles versées ou annoncées pour la période 2018–2021. Le montant total des contributions préaffectées pour 2018 s'élevait à 0,8 million de dollars, dont 0,1 million de contributions annoncées. Les contributions préaffectées reçues et annoncées pour 2019 et au-delà s'élèvent à 0,7 million. Ces contributions sont incluses dans les montants indiqués au tableau 1, qui renvoient à la note de bas de page *a*. Elles ont été faites conformément aux procédures et règles financières de la Plateforme énoncées dans les décisions IPBES-2/7 et IPBES-3/2.

2. La section 2 du tableau 2 présente les contributions préaffectées supplémentaires reçues en espèces à l'appui d'activités relevant du programme de travail mais non prévues dans le budget approuvé. Celles-ci s'élevaient à 0,4 million de dollars pour 2018, ce qui inclut la contribution de 0,3 million de dollars de la Colombie en tant que pays hôte de la sixième session de la Plénière. Les contributions annoncées pour 2019 et au-delà s'élèvent à 0,1 million de dollars.

Tableau 2
Contributions préaffectées en espèces reçues en 2018 et annonces de contributions pour la période 2018-2021
(en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/ institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Contributions reçues en 2018</i>	<i>Annonces de contributions pour 2018</i>	<i>Contributions reçues en 2019</i>	<i>Annonces de contributions pour 2019–2021</i>	<i>Total</i>
1. Contributions préaffectées reçues en espèces à l'appui du programme de travail approuvé							
Canada	Évaluation mondiale ; évaluation des espèces exotiques envahissantes ; évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages ; évaluation des valeurs	Aide à l'établissement des produits	25 547			30 793	56 340
France (Agence française pour la biodiversité)	Évaluation mondiale	Aide à l'exécution des produits	105 798			76 409	182 207
France (Agence française pour la biodiversité)	Aide à l'évaluation des espèces exotiques envahissantes	Aide à l'exécution des produits		82 287		182 207	264 494
France (Agence française pour la biodiversité)	Aide à l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Aide à l'exécution des produits	82 287			182 207	264 494
Allemagne	Sixième session de la Plénière	Aide aux participants	139 860				139 860
Allemagne	Consultant de classe P-3 pour le groupe d'appui technique pour l'évaluation mondiale	Dépenses de personnel	106 166		79 627		185 794
Allemagne	Troisième réunion des auteurs de l'évaluation mondiale	Locaux et logistique	6 277				6 277
République de Corée	Réunion de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données	Aide aux participants	123 899				123 899
Suède	Réunions du Groupe d'experts multidisciplinaire	Aide aux participants	84 603				84 603
Total partiel			756 725	82 287	79 627	653 824	1 572 463

<i>Gouvernement/ institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Contributions reçues en 2018</i>	<i>Annonces de contributions pour 2018</i>	<i>Contributions reçues en 2019</i>	<i>Annonces de contributions pour 2019–2021</i>	<i>Total</i>
2. Contributions préaffectées reçues en espèces à l'appui d'activités prévues dans le programme de travail mais non inscrites dans le budget approuvé							
Colombie	Sixième session de la Plénière	Participation aux frais de voyage du personnel assurant le service des conférences et du secrétariat	324 950				324 950
Allemagne	Assistant(e) aux systèmes informatiques	Dépenses de personnel ^a	30 000			154 500	184 500
Norvège	Réunion d'élaboration du résumé à l'intention des décideurs dans le cadre de l'évaluation mondiale	Aide aux participants, à la tenue de la réunion et à la logistique	44 952				44 952
Total partiel			399 902			154 500	554 402
Total			1 156 627	182 287	79 627	808 324	2 126 865

^a La contribution de l'Allemagne destinée à financer le poste d'assistant(e) aux systèmes informatiques est limitée à la période 2019-2021 (trois ans).

3. Le tableau 3 indique les contributions en nature reçues en 2018, avec leur valeur en dollars des États-Unis donnée ou estimée, si possible, à partir des coûts correspondants précisés dans le programme de travail, lorsqu'ils sont disponibles. Ces contributions en nature, qui s'élèvent à 3,5 millions de dollars, consistent en un appui direct apporté par le donateur et, partant, non reçu par le fonds d'affectation spéciale, pour des activités approuvées et chiffrées prévues dans le programme de travail (sect. 1) et pour des activités organisées à l'appui du programme de travail, telles qu'un appui technique, des installations pour les réunions ou un appui local (sect. 2).

Tableau 3

Contributions en nature reçues pour 2018, au 31 décembre 2018

(en dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur estimée</i>
1. Contributions en nature à l'appui des activités approuvées et chiffrées du programme de travail			
Norvège	Groupe d'appui technique sur le renforcement des capacités	Dépenses administratives et de personnel	300 000
UNESCO	Groupe d'appui technique sur les savoirs autochtones et locaux	Dépenses administratives et de personnel	150 000
UNESCO	Sixième réunion de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités	Installations pour réunions	11 000
	Troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme		

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur estimée</i>
	Consultation des peuples autochtones sur le mécanisme participatif de la Plateforme		
	Septième réunion de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux		
Initiative Future Earth	Atelier et autres activités à l'appui des boursiers de la Plateforme	Aide aux participants	21 000
Institut des stratégies environnementales mondiales (Japon)	Consultation des peuples autochtones sur le mécanisme participatif de la Plateforme	Aide aux participants	30 000
Ministère de l'environnement (République de Corée)	Groupe d'appui technique sur les connaissances et les données	Dépenses administratives et de personnel	194 000
Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (Afrique du Sud)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale pour l'Afrique	Dépenses administratives et de personnel	28 700
SwedBio (Suède)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale pour l'Afrique	Dépenses de personnel	83 600
Institut de recherche sur les ressources biologiques Alexander von Humboldt (Colombie)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale pour les Amériques	Dépenses administratives et de personnel	70 000
Institut des stratégies environnementales mondiales (Japon)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale pour l'Asie et le Pacifique	Dépenses administratives et de personnel	97 000
Université de Berne (Suisse)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation régionale pour l'Europe et l'Asie centrale	Dépenses administratives et de personnel	150 000
Institut des stratégies environnementales mondiales (Japon)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes	Dépenses administratives et de personnel	101 000
Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France) et Agence française pour la biodiversité (France)	Groupe d'appui technique pour l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	Dépenses administratives et de personnel	17 000
Ministère des affaires étrangères (France)	Appui technique à la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds de la Plateforme	Dépenses de personnel	279 800
Pays-Bas	Groupe d'appui technique sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Dépenses de personnel	423 500
Pays-Bas	Réunions liées aux travaux sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Aide aux participants	75 900
Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL)	Réunions de l'équipe d'experts sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Installations pour réunions et restauration	5 700
Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL)	Groupe d'appui technique sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques	Installations de bureaux	27 500
Ministère fédéral de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de	Groupe d'appui technique sur les valeurs	Dépenses de personnel	18 000

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur estimée</i>
la nature, Allemagne/Initiative internationale pour le climat			
Centre mondial de surveillance pour la conservation	Groupe d'appui technique pour les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	Dépenses administratives et de personnel	40 000
PNUE	Détachement au secrétariat de la Plateforme d'un administrateur de programme P-4	Dépenses de personnel	180 600
Universidad Nacional Autónoma de México	Groupe d'appui technique pour l'évaluation des valeurs	Dépenses de personnel, installations pour réunions, frais de voyage, hébergement et restauration	55 460
Union internationale pour la conservation de la nature	Appui en faveur de la collaboration avec les parties prenantes		75 000
Total partiel (1)			2 434 760
2. Contributions en nature à l'appui du programme de travail approuvé			
Centre Helmholtz pour la recherche environnementale (Allemagne)	Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Atelier de dialogue sur les savoirs autochtones et locaux de l'Arctique Réunion d'experts consacrée au chapitre 1 Troisième réunion d'auteurs Réunion des auteurs du résumé à l'intention des décideurs	Aide aux participants	11 500
Agence norvégienne pour l'environnement	Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Réunion d'experts consacrée au chapitre 2 Réunion des auteurs du résumé à l'intention des décideurs	Aide aux participants	58 500
Agence norvégienne pour l'environnement	Consultation avec les correspondants nationaux de la Plateforme	Aide aux participants	7 400
Agence norvégienne pour l'environnement	Atelier des boursiers de la Plateforme à la sixième session de la Plénière	Aide aux participants	9 200
Ministère des affaires étrangères et Ministère de l'environnement (Finlande)	Atelier de dialogue de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux de l'Arctique	Aide aux participants et coûts logistiques	28 800
Université d'Helsinki (Finlande)	Atelier de dialogue de la Plateforme sur les savoirs autochtones et locaux de l'Arctique	Coûts logistiques	5 200
Université du Minnesota (États-Unis)	Réunion d'experts consacrée au chapitre 2 de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques	Aide aux participants	2 200
Centre mondial de surveillance pour la conservation	Appui technique (contribution des résultats sur les modèles) à l'évaluation mondiale	Dépenses de personnel	128 000
Centre mondial de surveillance pour la conservation	Réunion du groupe d'experts sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	Locaux	7 600

<i>Gouvernement/institution</i>	<i>Activité</i>	<i>Type d'appui</i>	<i>Valeur estimée</i>
Pays-Bas	Atelier sur les travaux relatifs aux scénarios et aux modèles	Aide aux participants et coûts logistiques	11 500
Ministère de l'environnement (République de Corée)	Aide aux experts de la Plateforme en vue de leur participation aux réunions d'auteurs	Aide aux participants	12 000
Colombie	Organisation de la sixième session de la Plénière	Lieu, personnel d'appui, sécurité, communication, voyages, journée des parties prenantes	839 500
Total partiel (2)			1 121 400
Total			3 556 160

Abréviation : UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

4. En 2018, la Plateforme a continué à stimuler des activités à l'appui de ses buts et objectifs, en particulier concernant la production de nouveaux savoirs et le renforcement des capacités. Le tableau 4 présente des exemples de projets ou d'ateliers internationaux dont le secrétariat a connaissance, correspondant à un montant de 63,6 millions de dollars pour 2018.

Tableau 4

Exemples d'activités entreprises sous l'impulsion de la Plateforme en 2018

(en millions de dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement donateur/institution donatrice</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>Activité</i>	<i>Valeur estimée</i>
Production de connaissances			
		Deux appels à propositions à l'appui de la Plateforme :	
		- Valorisation de la nature : prise en compte du capital naturel dans les politiques	3,3
Union européenne (Horizon 2020)	Union européenne	- Valorisation de la nature : prise en compte du capital naturel dans la prise de décisions des entreprises	2,2
		Quatre appels à propositions visant à appuyer les évaluations scientifiques internationales majeures, telles que celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et de la Plateforme :	
		- Impact des changements climatiques sur la santé en Europe	22,3
		- Impact de l'évolution du climat mondial d'un point de vue européen	
		- Relations entre changements climatiques, biodiversité et services écosystémiques	27,9
		- Action ERA-NET Cofund sur la biodiversité et les changements climatiques : impacts, rétroactions et solutions reposant sur la nature pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements	5,6
Programme scientifique de la Fondation Gordon et Betty Moore et Fondation NOMIS	Initiative Future Earth	Programme de subventions de démarrage pour l'avancement des sciences de la durabilité (programme « PEGASuS »)	0,6
PEGASuS de Future Earth. Financé par le Programme scientifique de la Fondation Gordon et Betty Moore et la Fondation NOMIS	Patricia Balvanera et Unai Pascual	Projet EQUIVAL	0,1
Renforcement des capacités			
Ministère fédéral de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de la nature (Allemagne) Initiative internationale pour le climat	Centre mondial de surveillance pour la conservation	Renforcement des capacités et appui à l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Cameroun, la Colombie, l'Éthiopie, la Grenade et le Viet Nam pour la mise en œuvre d'évaluations des écosystèmes nationaux et la création de plateformes scientifiques et politiques nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques	0,4
Ministère fédéral de l'environnement, de la sécurité nucléaire et de la conservation de la nature (Allemagne) Initiative internationale pour le climat et SwedBio (Suède)	Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (République dominicaine) et PNUD/BES-Net	Trilogue régional des Caraïbes sur les pollinisateurs, la sécurité alimentaire et la résilience aux changements climatiques (République dominicaine) en vue de l'évaluation de la pollinisation menée par la Plateforme	0,1

<i>Gouvernement donateur/institution donatrice</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>Activité</i>	<i>Valeur estimée</i>
APN	APN	Projets ayant trait à la Plateforme dans la région Asie-Pacifique	0,6
Ministère de l'environnement (Japon) (Fonds japonais pour la biodiversité)	APN et Institut des stratégies environnementales mondiales	Dialogues science-politiques faisant suite à l'évaluation régionale de la Plateforme pour l'Asie et le Pacifique	0,5
Total			63,6

Abréviations : APN, Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires ; BES-Net, Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques ; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement.

II. Dépenses finales de 2017

5. Le tableau 5 indique les dépenses finales de 2017, au 31 décembre 2017, par rapport au budget de 2017, qui s'élevait à 8 732 772 dollars, approuvé par la Plénière à sa cinquième session (décision IPBES-5/6).

Tableau 5
Dépenses finales de 2017
(en dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses de 2017</i>	<i>Solde</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme			
1.1 Sessions de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la cinquième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	276 518	223 482
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000	514 273	315 727
Services d'établissement des rapports	65 000	37 747	27 253
Sécurité	100 000	33 855	66 145
Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière	1 495 000	862 392	632 608
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau	70 900	43 791	27 109
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d'experts	170 000	160 868	9 132
Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900	204 659	36 241
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000	–	25 000
Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme	1 760 900	1 067 051	693 849
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l'interface science-politiques pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	798 000	592 320	205 680
Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités	133 750	87 294	46 456
Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités	375 500	289 593	85 907
Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux	225 000	192 236	32 764
Produit 1 d) Connaissances et données	63 750	23 197	40 553
2.2 Objectif 2 : Renforcer l'interface science-politiques dans le domaine de la biodiversité et des services	2 635 750	1 974 573	661 177

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses de 2017</i>	<i>Solde</i>
écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale			
Produit 2 a) Guide d'évaluation	–	–	–
Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales	2 050 000	1 661 016	388 984
Produit 2 c) Évaluation mondiale	585 750	313 557	272 193
2.3 Objectif 3 : Renforcer l'interface science-politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	490 000	446 189	43 811
Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres	340 000	289 809	50 191
Produit 3 c) Outils d'appui à l'élaboration des politiques pour les scénarios et la modélisation	100 000	134 494	(34 494)
Produit 3 d) Outils d'appui à l'élaboration des politiques pour les valeurs	50 000	21 886	28 114
2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme	235 000	207 212	27 788
Produit 4 a) Catalogue des évaluations	30 000	30 000	–
Produit 4 c) Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	30 000	31 057	(1 057)
Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes	175 000	146 155	28 845
Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail	4 158 750	3 220 294	938 456
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat	1 917 000	1 216 866	700 134
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	249 250	136 677	112 573
Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 166 250	1 353 543	812 707
Total partiel, 1+2+3	8 085 900	5 640 888	2 445 012
Dépenses d'appui au programme (8 %)	646 872	451 271	195 601
Total	8 732 772	6 092 159	2 640 613

III. Montant estimatif des dépenses de 2018

6. Le tableau 6 indique le montant estimatif des dépenses de 2018, au 31 décembre 2018, par rapport au budget de 2018, qui s'élevait à 8 554 853 dollars, approuvé par la Plénière à sa sixième session. Ce montant estimatif des dépenses de 2018 comprend les dépenses engagées en 2018 ainsi que les engagements en suspens liés à des activités menées en 2018.

Tableau 6
Montant estimatif des dépenses de 2018
(en dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2018</i>	<i>Solde estimatif</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme			
1.1 Sessions de la Plénière			
Frais de voyage des participants à la sixième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	350 552	149 448
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	1 065 000	1 115 604	(50 604)
Services d'établissement des rapports	65 000	59 894	5 106
Sécurité	100 000	24 036	75 964

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2018</i>	<i>Solde estimatif</i>
Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière	1 730 000	1 550 086	179 914
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire			
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau	70 900	50 029	20 871
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d'experts	170 000	135 200	34 800
Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900	185 229	55 671
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	30 000	–	30 000
Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme	2 000 900	1 735 315	265 585
2. Mise en œuvre du programme de travail			
2.1 Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l'interface science-politiques pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	861 250	698 233	163 017
Produit 1 a) Besoins en matière de renforcement des capacités	133 750	123 143	10 607
Produit 1 b) Activités de renforcement des capacités	450 000	388 025	61 975
Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux	213 750	187 065	26 685
Produit 1 d) Connaissances et données	63 750	–	63 750
2.2 Objectif 2 : Renforcer l'interface science-politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale	1 310 000	911 936	398 064
Produit 2 b) Évaluations régionales et sous-régionales	285 000	159 510	125 490
Produit 2 c) Évaluation mondiale	1 025 000	752 426	272 574
2.3 Objectif 3 : Renforcer l'interface science-politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	921 250	963 228	(41 978)
Produit 3 b) i) Évaluation de la dégradation et de la restauration des terres	71 250	73 268	(2 018)
Produit 3 b) iii) Évaluation de l'usage durable des espèces sauvages (première année)	375 000	375 000	–
Produit 3 c) Scénarios et modélisation	100 000	112 468	(12 468)
Produit 3 d) Évaluation des valeurs (première année)	375 000	402 492	(27 492)
2.4 Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme	559 160	554 539	4 621
Produit 4 a) Catalogue des évaluations	10 000	10 991	(991)
Produit 4 c) Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	100 000	96 515	3 485
Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes	311 000	311 664	(664)
Produit e) Examen de la Plateforme	138 160	135 369	2 791
Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail	3 651 660	3 127 936	523 724
3. Secrétariat			
3.1 Personnel du secrétariat	2 017 600	1 289 611	727 989
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	251 000	223 811	27 189

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2018</i>	<i>Solde estimatif</i>
Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 268 600	1 513 422	755 178
Total partiel, 1+2+3	7 921 160	6 376 673	1 544 487
Dépenses d'appui au programme (8 %)	633 693	510 134	123 559
Total	8 554 853	6 886 807	1 668 046

IV. Budget pour l'exercice biennal 2019–2020

Tableau 7

Budget révisé pour 2019 et 2020

(en dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget pour 2019</i>	<i>Budget pour 2020</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme		
1.1 Sessions de la Plénière		
Frais de voyage des participants à la septième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000	
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000	
Services d'établissement des rapports	65 000	
Sécurité et autres dépenses	100 000	
Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière	1 495 000	-
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire		
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du Bureau	35 450	70 900
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants aux sessions du Groupe d'experts	85 000	170 000
Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	120 450	240 900
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000	25 000
Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme	1 640 450	265 900
2. Mise en œuvre du programme de travail		
Partie A : Premier programme de travail (pt1)		
pt1-Objectif 1 : Renforcer les capacités et les connaissances concernant l'interface science-politiques pour que la Plateforme puisse s'acquitter de ses principales fonctions	145 417	
pt1-Produits 1 a) et 1 b) Renforcement des capacités	29 167	
pt1-Produit 1 c) Savoirs autochtones et locaux	62 500	
pt1-Produit 1 d) Connaissances et données	53 750	
pt1-Objectif 2 : Renforcer l'interface science-politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que de manière transversale	153 750	
pt1-Produit 2 c) Évaluation mondiale	153 750	
pt1-Objectif 3 : Renforcer l'interface science-politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	1 415 000	1 995 000
pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes (première année)	425 000	445 000
pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages (deuxième année)	445 000	775 000

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget pour 2019</i>	<i>Budget pour 2020</i>
pt1-Produit 3 c) Scénarios et modélisation	100 000	775 000
pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs (deuxième année)	445 000	
pt1-Objectif 4 : Faire connaître et évaluer les activités, produits et conclusions de la Plateforme	130 000	
pt1-Produit 4 a) Catalogue des évaluations pertinentes	10 000	
pt1-Produit 4 d) Communication et participation des parties prenantes	112 500	
pt1-Produit 4 e) Examen de la Plateforme	7 500	
Total partiel, Partie A	1 844 167	1 995 000
Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030		
Objectif 1 : Évaluation des connaissances	411 000	170 000
Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé	215 000	
Produit 1 b) Document technique sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques	59 000	170 000
Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité	137 000	
Produit 1 d) Évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations		
Objectif 2 : Renforcement des capacités	680 000	680 000
Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, Objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et Objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées	680 000	680 000
Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances	395 000	395 000
Objectif 3 a) Progrès dans les travaux sur les connaissances et les données	210 000	210 000
Objectif 3 b) Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux	185 000	185 000
Objectif 4 : Appui à l'élaboration des politiques	504 000	504 000
Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d'actions et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	244 000	244 000
Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques	260 000	260 000
Objectif 5 : Communication et participation	300 000	300 000
Objectif 5 a) Communication renforcée	250 000	250 000
Objectif 5 b) Participation renforcée des gouvernements, Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes	50 000	50 000
Total partiel, Partie B	2 290 000	2 049 000
Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail	4 134 167	4 044 000
3. Secrétariat		
3.1 Personnel du secrétariat	1 631 425	2 056 100
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	251 000	251 000
Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	1 882 425	2 307 100
Total partiel, 1+2+3	7 657 042	6 617 000
Dépenses d'appui au programme (8 %)	612 563	529 360
Total	8 269 605	7 146 360

V. Projet de budget pour 2021

Tableau 8

Projet de budget pour 2021

(en dollars des États-Unis)

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget pour 2021</i>
1. Réunions des organes de la Plateforme	
1.1 Sessions de la Plénière	
Frais de voyage des participants à la huitième session (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)	500 000
Services de conférence (traduction, édition et interprétation)	830 000
Services d'établissement des rapports	65 000
Sécurité et autres dépenses	100 000
Total partiel 1.1, Sessions de la Plénière	1 495 000
1.2 Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Bureau	70 900
Frais de voyage et coût des réunions pour les participants à deux sessions du Groupe d'experts	170 000
Total partiel 1.2, Sessions du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire	240 900
1.3 Frais de voyage du Président pour représenter la Plateforme	25 000
Total partiel 1, Réunions des organes de la Plateforme	1 760 900
2. Mise en œuvre du programme de travail	
Partie A : Premier programme de travail (pt1)	
pt1-Objectif 3 : Renforcer l'interface science-politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques s'agissant des questions thématiques et méthodologiques	775 000
pt1-Produit 3 b) ii) Évaluation des espèces exotiques envahissantes	775 000
pt1-Produit 3 b) iii) Évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages	
pt1-Produit 3 d) Évaluation des valeurs	
Total partiel, Partie A	775 000
Partie B : Programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030	
Objectif 1 : Évaluation des connaissances	1 118 750
Produit 1 a) Évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé	588 250
Produit 1 b) Document technique sur les liens d'interdépendance entre la biodiversité et les changements climatiques	-
Produit 1 c) Évaluation thématique des causes profondes de l'érosion de la biodiversité et des déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité	414 500
Produit 1 d) Évaluation méthodologique de l'impact et de la dépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations	116 000
Objectif 2 : Renforcement des capacités	680 000
Objectif 2 a) Apprentissage et participation améliorés, Objectif 2 b) Accès facilité aux compétences d'experts et à l'information et Objectif 2 c) Capacités nationales et régionales renforcées	680 000
Objectif 3 : Consolidation de la base de connaissances	395 000
Objectif 3 a) Progrès dans les travaux sur les connaissances et les données	210 000
Objectif 3 b) Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux	185 000
Objectif 4 : Appui à l'élaboration des politiques	739 000
Objectif 4 a) Travaux avancés sur les moyens d'actions et les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques	244 000
Objectif 4 b) Travaux avancés sur les scénarios et la modélisation de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques	260 000

<i>Poste budgétaire</i>	<i>Budget pour 2021</i>
Objectif 4 c) Travaux avancés sur les valeurs multiples	235 000
Objectif 5 : Communication et participation	300 000
Objectif 5 a) Communication renforcée	250 000
Objectif 5 b) Participation renforcée des gouvernements, Objectif 5 c) Participation renforcée des parties prenantes	50 000
Total partiel, Partie B	3 232 750
Total partiel 2, Mise en œuvre du programme de travail	4 007 750
3. Secrétariat	
3.1 Personnel du secrétariat	2 056 100
3.2 Dépenses de fonctionnement (autres que les dépenses de personnel)	251 000
Total partiel 3, Secrétariat (dépenses de personnel et de fonctionnement)	2 307 100
Total partiel, 1+2+3	8 075 750
Dépenses d'appui au programme (8 %)	646 060
Total	8 721 810